



CONVENTION
TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE
SERVICES AUX FAMILLES
AGGLOMERATION MONTARGOISE
ET RIVES DU LOING

Du 01/01/2022 au 31/12/2025



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre:

La Caisse d'Allocations familiales du Loiret, représentée par son directeur **Monsieur Jean-Yves PREVOTAT** dument autorisé à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf »;

et

La Commune d'Amilly

représentée par son maire **Monsieur Gérard DUPATY**, dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal ;

Ci-après dénommée «la commune d'Amilly »

et

La Commune de Cepoy

représentée par son maire **Monsieur Régis GUERIN**, dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal ;

Ci-après dénommée «la commune de Cepoy »

et

La Commune de Châlette-sur-Loing

représentée par son maire **Monsieur Franck DEMAUMONT**, dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal ;

Ci-après dénommée « la commune de Châlette-sur-Loing »

et

La Commune de Chevillon-sur-Huillard

représentée par son maire **Monsieur Christian BOURILLON**, dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Ci-après dénommée « la commune de Chevillon-sur-Huillard »



et

La Commune de Corquilleroy

représentée par son maire Monsieur René BEGUIN, dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Ci-après dénommée «la commune de Corquilleroy »

et

La Commune de Lombreuil

représentée par son maire **Monsieur Éric GODEY**, dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Ci-après dénommée «la commune de Lombreuil »

et

La Commune de Montargis

représentée par son maire **Monsieur Benoit DIGEON**, dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Ci-après dénommée «la commune de Montargis »

et

La Commune de Mormant-sur-Vernisson

représentée par son maire **Monsieur Vincent DESRUMAUX**, dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Ci-après dénommée «la commune de Mormant-sur-Vernisson »

et

La Commune de Pannes

représentée par son maire **Monsieur Dominique LAURENT**, dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Ci-après dénommée «la commune de Pannes »

et

La Commune de Paucourt

représentée par son maire **Monsieur Gérard LORENTZ**, dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Ci-après dénommée «la commune de Paucourt »



et

La Commune de Saint Maurice sur Fessard représentée par son maire **Monsieur Gérard LELIEVRE**, dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Ci-après dénommée «la commune de Saint Maurice sur Fessard »

et

La Commune de Solterre

représentée par son maire **Monsieur Jean-Paul BILLAULT**, dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Ci-après dénommée «la commune de Solterre »

et

La Commune de Villemandeur

représentée par son maire **Madame Denise SERRANO**, dument autorisée à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Ci-après dénommée «la commune de Villemandeur »

et

La Commune de Vimory

représentée par son maire **Madame Valérie BASCOP**, dument autorisée à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Ci-après dénommée «la commune de Vimory »

et

La Communauté d'Agglomération Montargoise et Rives du Loing représentée par son président **Monsieur Jean-Paul BILLAULT**, dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil communautaire

Ci-après dénommée «la communauté de communes de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing» ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :



Sommaire

	Préambule8
Article 1 :	Objet de la convention territoriale globale9
Article 2 :	Champs d'intervention de la Caf9
Article 3 :	Champs d'intervention de la commune10
Article 4 :	Objectifs partagés au regard des besoins11
Article 5 :	Engagements des partenaires12
Article 6 :	Modalités de collaboration13
Article 7 :	Echanges de données
Article 8 :	Communication14
Article 9 :	Evaluation14
Article 10 :	Durée de la convention14
Article 11 :	Exécution formelle de la convention14
Article 12 :	Fin de la convention14
Article 13 :	Recours
Article 14 :	Confidentialité15
Annexe 1 :	Etat des lieux partagé18
Annexe 2 :	Liste des équipements et services soutenus par les collectivités locales
	28
Annexe 3:	Plan d'actions et moyens mobilisés pour chaque signataire dans le
	cadre des objectifs partagés45
Annexe 4:	Modalités de pilotage stratégique et opérationnel de suivi de la Ctg
	83
Annexe 5:	Décisions des conseils municipaux des communes de l'Agglomération Montargoise et du conseil communautaire de l'Agglomération Montargoise en date du 14 décembre 2021



Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf);

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Amilly en date du 15 décembre 2021 figurant en annexe 5 de la présente convention,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Cepoy en date du 6 octobre 2021 figurant en annexe 5 de la présente convention

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Châlette – sur-Loing en date du 21 septembre 2021 figurant en annexe 5 de la présente convention

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Chevillon-sur-Huillard en date du 13 décembre 2021 figurant en annexe 5 de la présente convention

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Corquilleroy en date du 15 septembre 2021 figurant en annexe 5 de la présente convention

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Lombreuil en date du 15 décembre 2021 figurant en annexe 5 de la présente convention

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Montargis en date du 4 octobre 2021 figurant en annexe 5 de la présente convention

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Mormant-sur-Vernisson en date du 20 décembre 2021 figurant en annexe 5 de la présente convention

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Pannes en date du 21 septembre 2021 figurant en annexe 5 de la présente convention

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Paucourt en date du 22 septembre 2021 figurant en annexe 5 de la présente convention

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint Maurice-sur-Fessard en date du 13 septembre 2021 figurant en annexe 5 de la présente convention

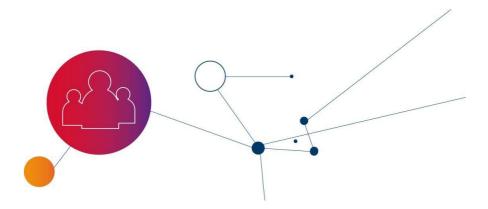
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Solterre en date du 29 novembre 2021 figurant en annexe 5 de la présente convention



Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Villemandeur en date du 7 décembre 2021 figurant en annexe 5 de la présente convention

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Vimory en date du 23 septembre 2021 figurant en annexe 5 de la présente convention

Vu la délibération du conseil communautaire de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing en date du 14 décembre 2021 figurant en annexe 5 de la présente convention





PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.



Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales sont détaillées en annexe 1, ;
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes est détaillé en annexe 2,
- Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires suivants : quatre quartiers identifiés comme des Quartiers Prioritaire de la Ville sur les communes de Montargis, Châlette-sur-Loing et Villemandeur. En revanche, il y a des besoins non couverts identifiés.
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, la parentalité, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté.
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs sont détaillés dans les fiches actions.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf du Loiret et les collectivités ainsi que la communauté de communes du territoire de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet:

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
 - De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing visent à :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;



- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

La convention d'objectifs et de gestion entre la Cnaf et l'Etat signée pour 2018-2022 est articulée autour des axes suivants :

Agir pour le développement des services aux allocataires en :

- Développant l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience,
- Accompagnant les parcours éducatifs des enfants âgés de 3 à 11 ans et soutenant les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie,
- Valorisant le rôle des parents et contribuant à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants,
- Contribuant à l'accompagnement social des familles et en déployant les offres de services du travail social en lien avec les parcours de vie,
- Développant l'animation de la vie sociale,
- Soutenant les politiques du logement,

Garantir la qualité et l'accès aux droits et services.

ARTICLE 3 - CHAMPS D'INTERVENTION DES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING ET DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING

Les communes de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing ainsi que l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Définies dans les statuts de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing, les actions concernent :

Au titre des compétences obligatoires :

- <u>Développement économique et touristique</u>: Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire, actions de développement économique d'intérêt communautaire.
- Aménagement de l'espace communautaire : Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi nº 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des disposition de l'article 46 de cette loi ;
- Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire : Programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;



• <u>Politique de la Ville dans la communauté</u>: Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ; dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

Au titre des compétences optionnelles :

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- Assainissement
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Au titre des compétences supplémentaires :

- Protection de l'environnement et développement durable d'intérêt communautaire
- Ramassage et traitement des ordures ménagères
- Rivières et canaux
- Institut Médico-Educatif (IME), en matière d'investissement
- Production, transport, stockage et distribution de l'eau potable
- Politique de développement touristique d'intérêt communautaire Office de Tourisme de l'agglomération
- Politique culturelle d'intérêt communautaire
- Politique sportive d'intérêt communautaire
- Office des retraités et personnes âgées du D.A.M. (O.R.P.A.D.A.M.)
- Action en faveur de la lutte contre l'illettrisme
- Acquisition des terrains, construction, entretien et gestion des aires de stationnement des gens du voyage
- Politique du Contrat d'Agglomération
- Comité des Œuvres sociales (COS)
- Elaboration, modification, mise à jour, suivi, révision et approbation des documents d'urbanisme, Plan Local d'Urbanisme et exercice du droit de préemption urbain (DPU).
- Défense incendie
- Soutien aux actions de formation

Les autres champs de compétences et d'interventions qui n'ont pas été cités ci-dessus sont détenus et mis en œuvre par les communes.

ARTICLE 4 - OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
- Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
- Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
- Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.



- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
- Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
- Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
- Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
- Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
- Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

- -Aider les parents à concilier vie familiale et vie professionnelle en facilitant l'accès à un mode d'accueil des 0/3 ans répondant aux besoins des parents,
- -Améliorer les conditions d'accessibilité aux différentes offres de services du territoire pour les familles « fragiles ».
- -Accompagner les enfants et jeunes vers l'autonomie en développant l'offre, la qualité et la proximité des services destinés aux enfants et aux jeunes,
- -Accompagner la relation parents-enfants pour prévenir les difficultés,
- Faciliter et accompagner le lien social et la participation des habitants notamment sur les Quartiers Prioritaires de la Ville.

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf du Loiret et les communes de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing ainsi que l'Agglomération Montargoise et rives du Loing s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La convention territoriale globale matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec la collectivité signataire, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

-

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)



ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé de représentants de la Caf et des communes de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing ainsi que de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance:

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
- Le comité de pilotage sera copiloté par les communes de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing, de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing et la Caf.

Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le RGPD, la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.



ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la convention territoriale globale, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025. La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties. Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 - FIN DE LA CONVENTION

Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.



Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 - RECOURS

Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Orléans, le 07 octobre 2022.

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

Cette convention comporte 17 pages paraphées par les parties et les 5 annexes énumérées dans le sommaire.

La Caf	L'Agglomération Montargoise et Rives du Loing
Le Directeur Monsieur Jean-Yves PRÉVOTAT	Le Président Monsieur Jean-Paul BILLAULT



La commune d'Amilly	La commune de Cepoy
Le Maire Monsieur Gérard DUPATY	Le Maire Monsieur Régis GUERIN
La commune de Châlette-sur-Loing	La commune de Chevillon-sur-Huillard
Le Maire Monsieur Franck DEMAUMONT	Le Maire Monsieur Christian BOURILLON
La commune de Corquilleroy	La commune de Lombreuil
Le Maire Monsieur René BEGUIN	Le Maire Monsieur Éric GODEY



La commune de Montargis	La commune de Mormant-sur-Vernisson
Le Maire Monsieur Benoit DIGEON	Le Maire Monsieur Vincent DESRUMAUX
La commune de Pannes	La commune de Paucourt
Le Maire Monsieur Dominique LAURENT	Le Maire Monsieur Gérard LORENTZ
La commune de Saint-Maurice-sur-Fessard	La commune de Solterre
Le Maire Monsieur Gérard LELIEVRE	Le Maire Monsieur Jean-Paul BILLAULT



La commune de Villemandeur	La commune de Vimory
Le Maire Madame Denise SERRANO	Le Maire Madame Valérie BASCOP



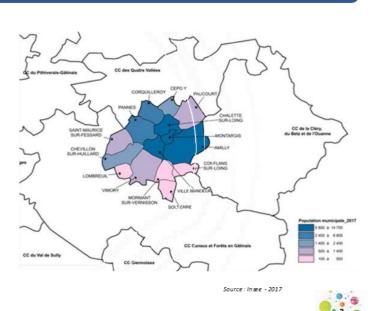




PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DE L'AME



- 61 807 habitants en 2017 (soit 9,1% de la population du Loiret)
- ⇒ 15 Communes
- → 4 Quartiers Prioritaires de la Ville :
 - -La Chaussée
 - -Le Bourg-Chautemps
 - -Le Plateau
 - -Vésines

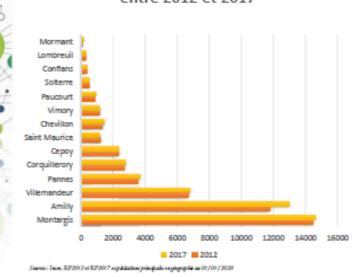






CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA POPULATION

Evolution de la population entre 2012 et 2017





Bilan démographique en hausse à l'échelle de l'AME

(1 342 habitants de plus qu'en 2012)

Un solde naturel positif sur l'AME : naissances > décès

dont un solde migratoire positif malgré un solde naturel moins élevé que pour le reste du Loiret

Une évolution contrastée

(augmentation ou perte d'habitants selon les communes)





CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA POPULATION

Une tendance à la hausse des familles monoparentales

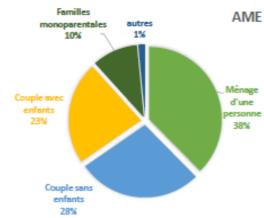


Les ménages composés d'une personne représentent la part la plus importante : leur nombre a progressé significativement de 7,5% entre 2012 et 2017

Les ménages avec enfants représentent 33,1% de l'ensemble des ménages (35,1% sur le département)

Une hausse est observée sur le nombre de familles monoparentales (7,2 points de plus que sur la moyenne

départementale)



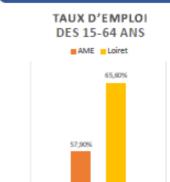








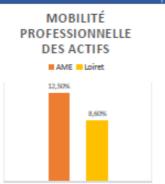




15-64 ANS

POPULATION ET ACTIVITES





Source: Issue, RP2007, RP2012 et RP2017, RP, géographie au 01/01/2020

La population en âge d'activité est en baisse au sein de l'AME (vieillissement de la population)

Le taux d'activité sur le territoire (72%) est inferieur à la moyenne départementale (75,5%)

Une mobilité professionnelle plus importante est constatée que sur le département

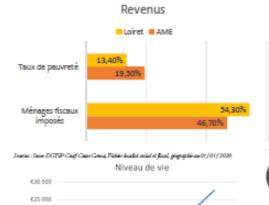
L'AME se caractérise par l'importance de la part des professions intermédiaires, des employés et des ouvriers parmi la population active occupée

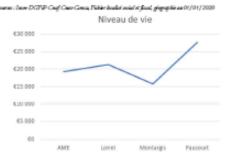












Javenin Lon DCFD Cog*Core Circu, Filthire handal and a highly distributed on CR, 484 / 2020

Un niveau de vie moins élevé

La part des ménages fiscaux est inferieure à la moyenne départementale

Le taux de pauvreté est plus élevé que le taux départemental : les plus touchés étant les plus jeunes (moins de 30 ans)

Niveau de vie moins élevé sur l'AME (19 260 €) que sur le département du Loiret (21 280€)

Montargis ayant la médiane du niveau de vie la plus basse à l'échelle de l'AME

Paucourt ayant un niveau de vie moyen supérieur au département

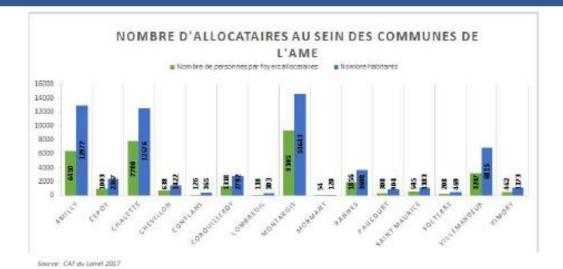








POPULATION ALLOCATAIRE



Au sein de l'AME, il y a au total près de 13 520 allocataires couvrant 33 418 personnes (près de 54% du territoire)







Les prestations les plus versées sont l'aide au logement pour 7 065 allocataires et prestations entretiens pour 6 002 allocataires



Type de prestation	AME	%	Loiret	%
Revenu de Solidarité Active	2621	19,4	15 726	11,9
Prime d'activité (PPA)	4840	35,8	44 451	33,5
Allocations Familiales	4792	35,4	52 066	39,3
Prestation d'Entretien	6 002	44,4	61 861	46,7
Allocation de Soutien Familial	1069	7,9	7 556	5,7
Allocation de Rentrée Scolaire	3784	28,0	32 051	24,2
AJPP	7	0,1	101	0,1
Complément Familial	1 212	9,0	10 582	8,0
Prestation d'Accueil du Jeune Enfant	2005	14,8	21 290	16,1
Allocation Logement	7065	52,3	59 554	44,9
Minima Sociatus	3793	28,1	24 726	18,7
Allocation Adulte Handicapé	1175	8,7	9 037	6,8
Allocation d'Education d'Enfant Handicapé	246	1,8	2 233	1,7

Source: CAF du Lairet 2019

Les prestations d'entretien comprennent le complément familial (CF), l'allocation de soutien familial (ASF), l'allocation d'adoption, l'allocation journalière de présence parentale (AJPP)





^{*}AJPP: Allocation journalière de présence parentale



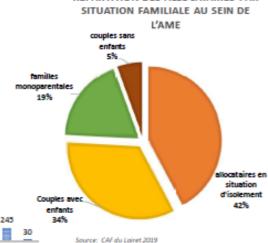




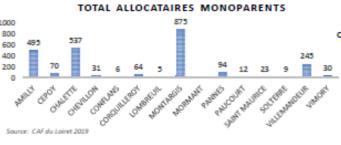
Surreprésentation des allocataires en situation d'isolement (1,6 points au dessus de la moyenne départementale, la moitié d'entre eux habitent Montargis)

Part des couples avec enfants moins importante sur l'AME que sur le Loiret (5,2 points d'écart avec la moyenne départementale)

Part des mono-parents plus importante que sur le département (2,9 points de plus)



RÉPARTITION DES ALLOCATAIRES PAR

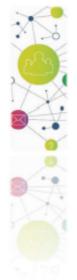












La part des bénéficiaires du RSA sur l'AME est 7,5 points de plus que la moyenne départementale

Près de 43,2% de l'ensemble des bénéficiaires du RSA sur l'AME habitent les quartiers prioritaires

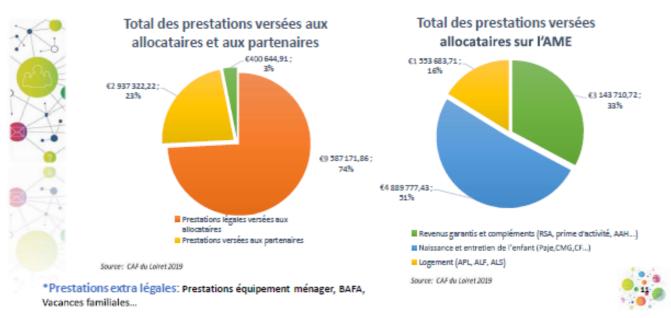
La part des allocataires dépendants des prestations versées par la CAF est plus élevée que la moyenne départementale





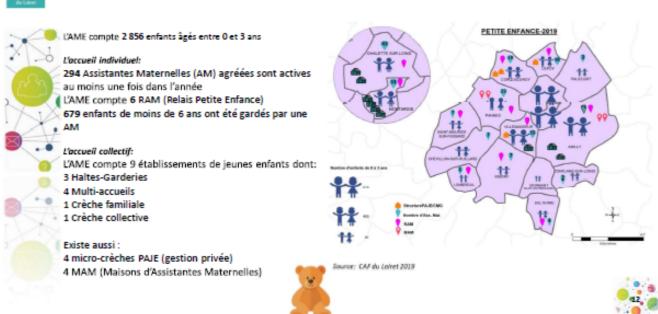


LES FINANCEMENTS CAF SUR LE TERRITOIRE





PETITE ENFANCE-LE PUBLIC et l'OFFRE







MODES DE GARDE :ENFANCE





L'AME compte:

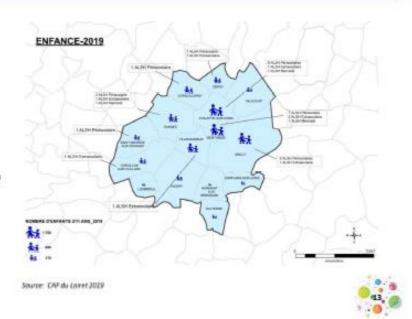
6 982 enfants âgés entre 3 et 11 ans

(Structures:

L'AME comprend:

- 7 gestionnaires d'accueils de loisirs périscolaires (répartis dans 23 lieux d'accueils)
- 7 gestionnaires d'accueils de loisirs extrascolaires (répartis dans 8 lieux d'accueils)







LOISIRS JEUNESSE





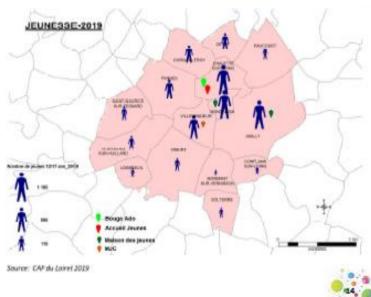
L'AME compte: 4 340 jeunes âgés entre 12 et 17 ans

Structures:

3 gestionnaires d'accueils de loisirs pour les ados

- 2 Maisons des jeunes (Montargis, Amilly)
- 1 accueil jeunes (Châlette)
- 1 Bouge ado (Châlette)
- 1 MJC (Villemandeur)









PARENTALITE



L'AME compte:

12 788 familles allocataires

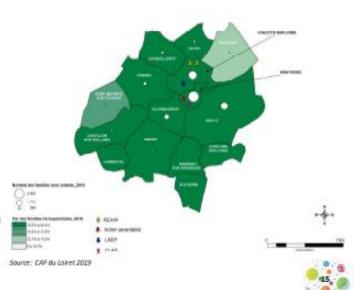
Structures:

- 1 Lieu d'accueil Enfants Parents (LAEP) (géré par l'AMA

Actions:

- 2 Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'accompagnement des Parents (REAPP) portées en 2019 (à Châlette)
- 1 action accompagnement à la fonction parentale menée à Montargis
- 1 action Contrat Local d'accompagnement à la scolarité (Clas) portée par l'AMA

Prévention?





ANIMATION DE LA VIE SOCIALE













La Chaussée

Le Bourg Chautemps

Le Plateau

Vésines

La CAF finance des structures d'animation de la vie sociale: Espace de vie sociale, centre social. Ce sont des lieux de proximité gérés par une association ou une collectivité qui porte un projet social:

- à vocation globale, familiale, intergénérationnelle ouvert à tous en veillant à la mixité sociale
- favorisant l'animation de la vie sociale et la prise de responsabilité des usagers.







ANIMATION DE LA VIE SOCIALE





L'association Montargoise d'animation est agréée par la CAF pour faire vivre à travers ses projets et actions le centre social implanté sur le quartier du Plateau



Un projet de création d'un espace de vie sociale est en cours porté par l'association Mille sourires sur le quartier de la Chaussée









LOGEMENT



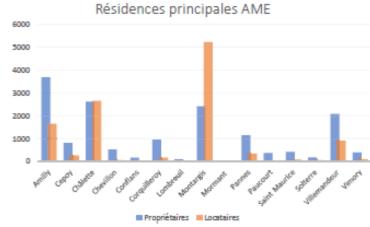


La part des logements vacants (10,5% au sein de l'AME) est en progression et dépasse la moyenne départementale (9,1%)

Le taux de propriétaires est moins élevé que la moyenne départementale (57,9% pour l'AME, 61,9% pour le Loiret)

L'AME se caractérise par une part importante de logement en location (la location dans le parc public communautaire dépasse de près de huit points la moyenne départementale)

La majorité des logements sociaux sont concentrés sur Montargis et Châlette (les deux communes concentrent 76,1% des logements sociaux de l'AME)

















Au sein de l'accueil de l'antenne CAF de Montargis en 2020:

- -2 465 rdv réalisés
- -6 859 utilisations des postes en libreservice

Au sein du PIMMS en 2020:

- -6 000 usagers accueillis
- -18 000 motifs traités

Quatre travailleurs sociaux accompagnent les familles sur l'Est du département







ANNEXE 2 - Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

LA PETITE ENFANCE

Service à destination des 0-4 ans

CRECHE COLLECTIVE

CHALETTE SUR LOING

Nom	NOM STRUCTURE
Type de structure	Crèche collective
Commune/ adresse	1 place de la République 45120 Chalette sur Loing
Public	0-3 ans
Horaires/ ouverture	De 7h00 à 18h00 du lundi au vendredi
Capacité	40
Nombre d'enfants inscrits	54
Nombre d'enfants inscrits	0
bénéficiaire AEEH	

CRECHE FAMILIALE

AMILLY

Nom	NOM STRUCTURE
Type de structure	Crèche familiale
Commune/ adresse	304 rue de la Libération 45200 Amilly
Public	0 à 4 ans
Horaires/ ouverture	De 6h30 à 19h30 du Lundi au Vendredi
Capacité	80
Nombre d'enfants inscrits	65
Nombre d'enfants inscrits	1
bénéficiaire AEEH	
Nombre d'assistants maternels	20



Service à destination des 0-6 ans

MULTI-ACCUEIL

MONTARGIS

Nom	NOM STRUCTURE
Type de structure	Multi accueil LES CLOSIERS
Commune/ adresse	Montargis
Public	0-3 ans
Horaires/ ouverture	De 7h00 à 18h00
Capacité	40 enfants
Nombre d'enfants inscrits	63
Nombre d'enfants inscrits bénéficiaire AEEH	0

Nom	NOM STRUCTURE
Type de structure	Multi accueil DOM PEDRE
Commune/ adresse	Montargis
Public	0-3 ans
Horaires/ ouverture	Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00
Capacité	60 places
Nombre d'enfants inscrits	85 enfants inscrits
Nombre d'enfants inscrits	1
bénéficiaire AEEH	

AMILLY

Nom	NOM STRUCTURE
Type de structure	Multi accueil Amilly
Commune/ adresse	Amilly
Public	0-6ans
Horaires/ ouverture	De 7h00 à 18h30 du lundi au vendredi
Capacité	30
Nombre d'enfants inscrits	114
Nombre d'enfants inscrits	1
bénéficiaire AEEH	



CHALETTE SUR LOING

Nom	NOM STRUCTURE
Type de structure	Multi accueil Vésines
Commune/ adresse	Chalette sur Loing
Public	0-6ans
Horaires/ ouverture	De 7h00 à 18h30 du lundi au vendredi
Capacité	59
Nombre d'enfants inscrits	115
Nombre d'enfants inscrits	3
bénéficiaire AEEH	

HALTE GARDERIE

MONTARGIS

Nom	NOM STRUCTURE:
Type de structure	Halte garderie AMA
Commune/ adresse	26 rue de la Pontonnerie-45 200 Montargis
Public	Enfants de 0 à moins de 6 ans
Horaires/ ouverture	Lundi de 8h45 à 12h15
	Mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 17h15
Capacité	16
Nombre d'enfants inscrits	62

Nom	NOM STRUCTURE
Type de structure	Halte garderie
Commune/ adresse	3 rue de Crowborough-45 200 Montargis
Public	Enfants de 0 à moins de 3 ans
Horaires/ ouverture	lundi, mardi, jeudi : 8 H 30 à 17 H 00 mercredi 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00 vendredi de 8 H 30 à 12 H 30
Capacité	15
Nombre d'enfants inscrits	74



VILLEMANDEUR

Nom	NOM STRUCTURE
Type de structure	Halte garderie
Commune/ adresse	12 rue Jodon 45 700 Villemandeur
Public	Enfants de 0 à moins de 6 ans
Horaires/ ouverture	Lundi de 8h00 à 17h00
	Mardi de 8h00 à 17h00
	Jeudi de 8h00 à 17h00
	Vendredi de 8h00 à 17h00
Capacité	12
Nombre d'enfants inscrits	62

RELAIS PETITE ENFANCE

AMILLY

Nom	NOM STRUCTURE
Type de structure	RPE d'AMILLY
Commune/ adresse	304 rue de la Libération 45200- Amilly
Public	0-6 ans
Horaires/ ouverture	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 08h30 à 17h30
	Mercredi de 8h30 à 12h30
Nombre d'équivalent temps plein	1

CHALETTE SUR LOING

Nom	NOM STRUCTURE
Type de structure	RPE de Chalette sur Loing
Commune/ adresse	Chalette sur Loing
Public	0-6 ans
Horaires/ ouverture	Lundi, Mardi et Jeudi de 13h30 à 17h30
	Mercredi et Vendredi de 8h30 à 12h30
Nombre d'équivalent temps plein	0,8

MONTARGIS

Nom	NOM STRUCTURE
Type de structure	RPE de Montargis
Commune/ adresse	rue Gambetta-45200 Montargis
Public	Parents, Assistantes Maternelles
Horaires/ ouverture	Mardi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à17h00
Nombre d'équivalent temps plein	0,7



VILLEMANDEUR

Nom	NOM STRUCTURE
Type de structure	RPE de Villemandeur
Commune/ adresse	12 rue Jodon
Public	Parents, Assistantes Maternelles
Horaires/ ouverture	Temps collectif
	Mardi : 9 heures à 11 heures Vendredi : 9 heures 30 à 11 heures
	Permanences Lundi : 13 heures 15 à 15 heures 30
	Mardi, Jeudi et Vendredi : 13 heures 15 à 16 heures 15

SAINT MAURICE SUR FESSARD

Nom	NOM STRUCTURE
Type de structure	RPE L'arbre aux lutins
Commune/ adresse	27 rue de la Mairie 45 700 St Maurice sur Fessard
Public	Parents, AM
Horaires/ ouvertures	Mardi de 13h30 à 17h00
	Jeudi de 13h30 à 17h00
Nombre d'équivalent temps plein	0,5

CORQUILLEROY

Nom	NOM STRUCTURE
Type de structure	RPE Les Fées
Commune/ adresse	6 rue des écoles 45120 Corquilleroy
Public	Parents, AM
Horaires/ ouvertures	Lundi de 13h00 à 18h00
	Mardi de 13h00 à 18h00
	Jeudi de 13h00 à 18h00
	Vendredi de 13h00 à 17h00
Nombre d'équivalent temps plein	1

POSTE DE COORDINATION PETITE ENFANCE/JEUNESSE : MONTARGIS 1 ETP

POSTE DE COORDINATION ENFANCE/JEUNESSE: PANNES 0,4 ETP

POSTE DE COORDINATION JEUNESSE : CHALETTE 1 ETP



LA PARENTALITE

Nom	NOM LAEP : le château de sable
Type de structure	Centre social AMA
Commune/ adresse	9 rue Edouard Lalo 45120 Châlette sur Loing
Public	Parents et enfants
Horaires/ ouverture	378 heures d'ouverture

Nom	<u>NOM LAEP</u> : L'îlot aux familles
Type de structure	Commune d'Amilly
Commune/ adresse	Maison de la Petite Enfance, 304 rue de la Libération
	45 00 AMILLY
Public	Parents et enfants
Horaires/ ouverture	Ouverture en janvier 2022

L'ENFANCE

Service à destination des 3-11 ans

ALSH périscolaires

AMILLY

Nom	<u>NOM ALSH</u>
Type de structure	Périscolaire Viroy maternel
Commune/ adresse	Amilly
Public	3 à 6 ans
Horaires/ période	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h45

Nom	NOM ALSH
Type de structure	Périscolaire Viroy élémentaire
Commune/ adresse	Amilly
Public	6 à 11 ans
Horaires/ période	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h00 à 8h30 et de
·	16h30 à 18h45

Nom	NOM ALSH
Type de structure	Périscolaire Clos Vinot primaire
Commune/ adresse	Amilly
Public	3 à 11 ans
Horaires/ période	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h00 à 8h30 et de
_	16h30 à 18h45
	Mercredi de 7h30 à 13h30

Nom	NOM ALSH
Type de structure	Périscolaire St Firmin primaire
Commune/ adresse	Amilly
Public	3 à 11 ans
Horaires/ période	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h45



Nom	NOM ALSH
Type de structure	Périscolaire Les Goths primaire
Commune/ adresse	Amilly
Public	3 à 11 ans
Horaires/ période	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h00 à 8h30 et de
	16h30 à 18h45

Nom	NOM ALSH
Type de structure	Périscolaire La Pailleterie
Commune/ adresse	Amilly
Public	3 à 11 ans
Horaires/ période	Mercredi de 7h00 à 18h45

MONTARGIS

Nom	NOM ALSH
Type de structure	ALSH périscolaire GENEBRIER
Commune/ adresse	37 avenue Iouis Maurice Chautemps
Public	Enfants de 3 à 11 ans
Horaires/ période	Lundi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h00
	Mardi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h00
	Mercredi de 7h30 à 19h00
	Jeudi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h00
	Vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h00
Capacité/Nombre d'enfants accueillis	45 enfants

Nom	NOM ALSH
Type de structure	ALSH périscolaire Girodet
Commune/ adresse	27 rue Girodet 45200 Montargis
Public	Enfants de 3 ans jusqu'à 6 ans
Horaires/ période	Lundi de 7h30 à 8h15 et de 16h15 à 19h00
	Mardi de 7h30 à 8h15 et de 16h15 à 19h00
	Jeudi de 7h30 à 8h15 et de 16h15 à 19h00
	Vendredi de 7h30 à 8h15 et de 16h15 à 19h00
Capacité/nombre d'enfants accueillis	20 enfants



Nom	NOM ALSH
Type de structure	ALSH périscolaire Grand Clos
Commune/ adresse	30 rue du Grand Clos- 45 200 Montargis
Public	Enfants de 3 ans jusqu'à 6 ans
Horaires/ période	Lundi de 7h30 à 8h15 et de 16h15 à 19h00
	Mardi de 7h30 à 8h15 et de 16h15 à 19h00
	Jeudi de 7h30 à 8h15 et de 16h15 à 19h00
	Vendredi de 7h30 à 8h15 et de 16h15 à 19h00
Capacité/nombre d'enfants accueillis	15 enfants

Nom	NOM ALSH
Type de structure	ALSH périscolaire Jean Moulin
Commune/ adresse	1 rue Jean moulin
Public	Enfants de 3 ans jusqu'à 11 ans
Horaires/ période	Lundi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h
	Mardi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h
	Jeudi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h
	Vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h
Capacité/nombre d'enfants	52 enfants
accueillis	32 Chang

Nom	NOM ALSH
Type de structure	ALSH périscolaire Maurice Meunier
Commune/ adresse	22 rue Emile Decourt
Public	Enfants de 3 ans jusqu'à 11 ans
Horaires/ période	Lundi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h
	Mardi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h
	Jeudi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h
	Vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h
Capacité/nombre d'enfants	25 enfants
accueillis	



Nom	NOM ALSH
Type de structure	ALSH périscolaire Paul Langevin
Commune/ adresse	53 boulevard John Kennedy
Public	Enfants de 3 ans jusqu'à 11 ans
Horaires/ période	Lundi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h
	Mardi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h
	Jeudi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h
	Vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h
Capacité/nombre d'enfants accueillis	10 enfants

Nom	NOM ALSH
Type de structure	ALSH périscolaire
	Albert Thierry
Commune/ adresse	8 rue de la Pontonnerie
Public	Enfants de 3 ans jusqu'à 11 ans
Horaires/ période	Lundi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h
	Mardi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h
	Jeudi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h
	Vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h
Capacité/nombre d'enfants accueillis	16 enfants

Nom	<u>NOM ALSH</u>
Type de structure	ALSH périscolaire
	Pasteur
Commune/ adresse	5 boulevard durzy
Public	Enfants de 3 ans jusqu'à 11 ans
Horaires/ période	Lundi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h
	Mardi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h
	Jeudi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h
	Vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h
Capacité/nombre d'enfants	Ouverture en septembre 2022
accueillis	



CHALETTE SUR LOING

Nom	NOM ALSH
Type de structure	Périscolaire
	Camille Claudel
Commune/ adresse	19 Avenue Jean Jaurès
	2 à 12 ans
Horaires/ période	Lundi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
	Mardi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
	Jeudi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
	Vendredi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
Capacité/nombre d'enfants accueillis	Non Renseigné

Nom	NOM ALSH
Type de structure	Périscolaire
	Pierre Perret
Commune/ adresse	15 rue Saint-Just
	2 à 12 ans
Horaires/ période	Lundi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
	Mardi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
	Jeudi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
	Vendredi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
Capacité/nombre d'enfants accueillis	Non Renseigné

Nom	NOM ALSH
Type de structure	Périscolaire
	Lancy Barbusse
Commune/ adresse	3 Rue Ferdinand Buisson
	2 à 12 ans
Horaires/ période	Lundi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
	Mardi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
	Jeudi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
	Vendredi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
Capacité/nombre d'enfants	Non Renseigné
accueillis	



Nom	NOM ALSH
Type de structure	Périscolaire
	Michel Moineau
Commune/ adresse	10 Rue Albert Camus
	2 à 12 ans
Horaires/ période	Lundi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
	Mardi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
	Jeudi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
	Vendredi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
Capacité/nombre d'enfants accueillis	Non Renseigné

Nom	NOM ALSH
Type de structure	Périscolaire
	Makeba
Commune/ adresse	1 bis rue de la folie
	2 à 12 ans
Horaires/ période	Lundi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
	Mardi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
	Jeudi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
	Vendredi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
Capacité/nombre d'enfants accueillis	Non Renseigné

Nom	NOM ALSH
Type de structure	Périscolaire
	Aragon/Cosson
Commune/ adresse	Impasse Marceau
	2 à 12 ans
Horaires/ période	Mercredi de 7h15 à 18h30
Capacité/nombre d'enfants accueillis	Non Renseigné



CEPOY

Nom	NOM ALSH
Type de structure	Périscolaire
Commune/ adresse	1 rue de la Brégaudière
Public	3 à 11 ans
Horaires/ période	Lundi de 6h45 à 8h30 et de 16h30 à 18h45
	Mardi de 6h45 à 8h30 et de 16h30 à 18h45
	Jeudi de 6h45 à 8h30 et de 16h30 à 18h45
	Vendredi de 6h45 à 8h30 et de 16h30 à 18h45
Capacité/nombre d'enfants accueillis	195 enfants

PANNES

Nom	NOM ALSH
Type de structure	Périscolaire Bourg Pannes
Commune/ adresse	455 rue des Mesanges 45700 Pannes
Public	De 3 jusqu'à 11 ans
Horaires/ période	Lundi de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
	Mardi de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
	Jeudi de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
	Vendredi de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
Capacité/ nombre d'enfants accueillis	61 enfants

Nom	NOM ALSH
Type de structure	Périscolaire Braibant Pannes
Commune/ adresse	250 rue des Pervenches 45700 Pannes
Public	De 3 jusqu' à 11 ans
Horaires/ période	Lundi de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
	Mardi de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
	Jeudi de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
	Vendredi de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
Capacité/ nombre d'enfants accueillis	46 enfants



Nom	NOM ALSH
Type de structure	Périscolaire Mercredi Kiniuk
Commune/ adresse	65 rue Kinuik
Public	De 3 jusqu' à 6 ans
Horaires/ période	Lundi au Vendredi de 9h00 à 17h00
·	Garderie possible à partir de 7h15 et jusqu'à 18h30
Capacité/ nombre d'enfants	114 enfants
accueillis	

SAINT MAURICE SUR FESSARD

Nom	NOM ALSH
Type de structure	Accueil de loisirs périscolaire de Saint Maurice sur
	Fessard
Commune/ adresse	5 Impasse de l'école 45 700 Saint Maurice sur Fessard
Public	De 3 ans jusqu'à 11 ans
Horaires/ période	Jours et horaires d'ouverture au public
·	Lundi, mardi, jeudi et vendredi
	Mercredi de 7h30 à 18h00
	Complément d'information horaires
	Périscolaire matin et soir
Capacité/nombre d'enfants	43 enfants
accueillis	

CORQUILLEROY

Nom	NOM ALSH
Type de structure	Périscolaire Corquilleroy
Commune/ adresse	2 rue Achille Fouquin 45120 Corquilleroy
Public	Enfants de 3 ans jusqu'à 12 ans
Horaires/ période	Lundi de 6h45 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 Mardi de 6h45 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 Jeudi de 6h45 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 Vendredi de 6h45 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
Capacité/nombre d'enfants accueillis	80 enfants



ALSH EXTRASCOLAIRE

AMILLY

Nom	<u>NOM ALSH</u>
Type de structure	Extrascolaire Domaine de La Pailleterie
Commune/ adresse	1658 Avenue d'Antibes Amilly
Public	De 3 à 12 ans
Horaires/ période	Période d'ouverture "grandes vacances" et "petites vacances"
	Du lundi au vendredi de 7h00 à 18h45
Capacité maximale	156 enfants

MONTARGIS

Nom	NOM ALSH
Type de structure	ALSH Extrascolaire GENEBRIER
Commune/ adresse	29 Avenue Louis Maurice Chautemps
Public	Enfants de 3 ans jusqu'à 11 ans
Horaires/ période	Du Lundi au Vendredi de 7h30 à 19h00
	Périodes d'ouverture « grandes vacances » et « petites vacances »
	du 07 juillet au 27 août 2021
Nombre d'enfants accueillis	250 enfants

CHALETTE SUR LOING

Nom	NOM ALSH
Type de structure	ALSH extrascolaire
	Aragon
Commune/ adresse	Impasse Marceau
	2 à 12 ans
Horaires/ période	Lundi au Vendredi de 7h15 à 18h30
	Périodes d'ouverture « petites vacances »
	Hiver
	Printemps
	Toussaint
	Noël
Capacité/nombre d'enfants accueillis	Non Renseigné



Nom	NOM ALSH
Type de structure	ALSH extrascolaire
	Cosson
Commune/ adresse	Rue Georges Cosson
	2 à 12 ans
Horaires/ période	Lundi au Vendredi de 7h15 à 18h30
	Périodes d'ouverture « petites vacances »
	Hiver
	Printemps
	Toussaint
	Noël
Capacité/nombre d'enfants	Non Renseigné
accueillis	

CEPOY

Nom	NOM ALSH
Type de structure	Extrascolaire
Commune/ adresse	16 bis rue de la Gare Cepoy
Public	De 6 à 14 ans
Horaires/ période	Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
Nombre d'enfants accueillis	92 enfants

CHEVILLON SUR HUILLARD

Nom	NOM ALSH
Type de structure	Extrascolaire
Commune/ adresse	36 Grande rue Chevillon/Huillard
Public	3 à 11 ans
Horaires/ période	Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 en Juillet Périodes d'ouverture « grandes vacances » juillet
Nombre d'enfants accueillis	59 enfants

VILLEMANDEUR

Nom	NOM ALSH
Type de structure	Accueil de loisirs du Buisson
Commune/ adresse	2 rue rené Grognet- 45 700 Villemandeur
Public	De 3 ans jusqu' à 12 ans
Horaires/ période	Jours et horaires d'ouverture au public
	Lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
	Complément d'information horaires
	Accueil de loisir d'été : 9h-17h + périscolaire à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30



PANNES

Nom	NOM ALSH
Type de structure	Extra Joële Kiniuk
Commune/ adresse	65 rue Joële Kinuik
Public	De 3 jusqu' à 11 ans
Horaires/ période	Ouverture du centre du 7 juillet au 27 août 2021
	Périodes d'ouverture « petites vacances »
	Hiver
	Printemps
	Toussaint
Capacité/ nombre d'enfants accueillis	114 enfants

ACCUEIL JEUNES

AMILLY

Nom	<u>NOM ALSH</u>
Type de structure	Accueil de Loisirs-Maison des jeunes-Amilly
Commune/ adresse	213 rue de la Gare 45200 Amilly
Public	De 12 jusqu' à 20 ans
Horaires/ période	Lundi de 8h00 à 20h00
	Mardi de 8h00 à 20h00
	Mercredi de 8h00 à 20h00
	Jeudi de 8h00 à 20h00
	Vendredi de 8h00 à 20h00
	Samedi de 8h00 à 20h00
	Complément d'information horaires
	Mercredi pendant la période scolaire de 14h à 19h
	Samedi pendant la période scolaire de 14h à 18h
Capacité/ nombre d'enfants accueillis	Non renseigné



CHALETTE

Nom	NOM ALSH
Type de structure	Accueil de Loisirs Jeunes Vésines
Commune/ adresse	63 bis rue roger salengro
Public	De 11 jusqu' à 25 ans
Horaires/ période	Ouverture du centre du 1 au 31 juillet et du 16 au 30 août
	Lundi de 17h00 à 19h30
	Mardi de 17h00 à 19h30
	Mercredi de 14h00 à 17h00
	Jeudi de 17h00 à 19h30
	Vendredi de 17h00 à 19h30
Capacité/ nombre d'enfants	Non renseigné
accueillis	

POSTE DE COORDINATION:

POSTE DE COORDINATION MONTARGIS 1 ETP

POSTE DE COORDINATION CHALETTE 1 ETP

POSTE DE COORDINATION PANNES 0,4 ETP

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE:

Nom	
Type de structure	Centre social AMA
Commune/ adresse	26 rue de la Pontonnerie-45200 MONTARGIS
Public	Tous âges : petite enfance/adultes/seniors
Horaires/ période	Le lundi de 14h à 17h
	Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

SCOLARITÉ:

ACTION CLAS: ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Nom	
Type de structure	Centre social AMA
Commune/ adresse	26 rue de la Pontonnerie-45200 MONTARGIS
Public	Enfants inscrits à l'école élémentaire Paul Langevin à Montargis
Horaires/ période	le mardi et jeudi après l''école
Nombres d'enfants inscrits	13



ACCUEIL

ANTENNE CAF ACCUEIL MONTARGIS

Statistiques réception			
	RDV	Consultation NIMS	Poste
2019	4954	-	6383
2020	2465	3692	6859
2021 (1er trimestre)	1016	1586	

STATS PIMMS:

Statistiques PIMMS		
	Usagers reçus	Motifs traités
2019	11908	51371
2020	6000	18000
2021 (1er trimestre)	2000	-



Axe 1 : Pérénniser l'offre d'accueil collective existante et développer des services de qualité pour permettre aux familles la conciliation de leur vie familiale, sociale et professionnelle

- Réfléchir au développement de l'offre en mode d'accueil pour les 0-3 ans sur la commune de Villemandeur et des communes limitrophes
- Développer les échanges entre la CAF et la Ville de Châlette sur Loing à propos de la gestion du Multi-accueil de Vésines
- Développer l'offre d'accueil par les assistants maternels et gardes à domicile (via les Rpe)
- Accompagner la commune de Montargis dans la rénovation des locaux dédiés à la petite enfance sur le quartier prioritaire de la Chaussée
- Soutenir les EAJE situés en QPV : Montargis et Châlette labellisation AVIP

Axe 2 : Accompagner les parents et futurs parents dans leur recherche de mode de garde ainsi que les Assistantes Maternelles dans leur métier pour enrayer le déclin démographique

- Développer une coopération intercommunale des RPE "L'arbre aux lutins" et du RPE de Villemandeur afin de maintenir une offre de service auprès des parents et des assistants maternels
- Promouvoir le métier d'Assistante Maternelle
- Communiquer autour des conditions d'emploi des Assistantes Maternelles au sein des Crèches Familiales

Axe 3: Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance

Créer des places d'accueils en horaires élargis ou atypiques

ENFANCE-JEUNESSE

Axe 4 : Soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants

- Soutenir la création d'un centre de loisirs extrascolaire à gestion collective pour les communes de Cepoy, Corquilleroy et Paucourt
- Soutenir la création et le développement d'un nouveau lieu d'accueil ALSH périscolaire pour la commune de Montargis
- Accompagner la commune de Montargis dans la création d'un nouveau lieu d'accueil périscolaire dans le cadre de sa rénovation des locaux sur le quartier politique de la ville de la Chaussée
- Accompagner les ALSH périscolaires à valoriser la pause méridienne dans le calcul de la PS alsh
- Détecter et accompagner les ALSH non déclarés auprès de la CAF
- Accompagner la commune d'Amilly sur la construction d'un lieu d'accueil periscolaire

Axe 5 : Favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap

• Organiser les conditions pour accueillir des enfants porteurs de handicap



Axe 6: Accompagner l'autonomie et la responsabilité des jeunes

- Soutenir les projets des jeunes sur l'ensemble du territoire
- Maintenir le lien, et proposer une continuité éducative auprès des jeunes via le dispositive Promeneur du Net 45
- Accompagner les structures jeunesse sur les activités à destination des jeunes bénéficiaires du Pass Loisirs

PARENTALITE

Axe 7: Accompagner les parents dans leurs relations avec leurs enfants de 0 à 17 ans

- Création d'un réseau des acteurs de la parentalité à l'échelle de l'AME permettant de faciliter les actions et de répondre aux besoins
- Mener une étude sur les besoins des parents et de l'intérêt ou non de proposer une action/structure parentalité sur la commune de Montargis
- Inclure les parents dans la vie des ALSH de la commune de Pannes

Axe 8 : Pousuivre l'accompagnement et le développement des LAEP et des Clas

- Ouverture du LAEP sur la commune d'AMILLY
- Accompagner et soutenir le LAEP le Château de sâble suite à son intégration au sein de l'AMA
- Accompagner la commune de Châlette dans son action Clas
- Développer les actions de soutien à la parentalité au sein de la commune de Châlette sur Loing

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Axe 9: Développer l'animation de la vie sociale sur le territoire

- Pérénniser l'EVS Mille sourires
- Rendre plus lisible la notion "animation de la vie sociale" auprès des communes de l'AME
- Accompagner la commune de Châlette sur Loing pour son projet d'ouverture d'EVS sur le quartier du Plateau
- Faciliter les demandes de subventions ainsi que la rédaction de bilans lors des appels à projet contrat de ville

ACCES AUX DROITS - INCLUSION NUMERIQUE

Axe 10 : Faciliter les démarches et développer l'accès aux droits

- Promouvoir le site caf45-partenaires.fr
- Maintenir les actions de formations auprès des agents du PIMMS
- Réaliser des ateliers co-animés CAF/PIMMS auprès du public



LOGEMENT

Axe 11 : Lutter contre la non décence des logements

- Fluidifier le parcours de traitement auprès du CCAS de Villemandeur concernant les logements non décents
- Etendre le permis de louer auprès des communes
- Réfléchir à l'intervention d'un technicien pour constater l'état d'un logement en cas de suspicion de non décence à l'échelle de l'AME

Axe 12 : Réduire la précarité énergétique

• Promouvoir la plaquette "reduction énergie caf" d'information



Axe 1 : Pérenniser l'offre d'accueil collective existante et développer des services de qualité pour permettre aux familles la conciliation de leur vie familiale, sociale et professionnelle

<u>Action</u>: Réfléchir au développement de l'offre en mode d'accueil pour les 0-3 ans sur la commune de Villemandeur et les communes limitrophes

de Villemandeur et les communes limitropnes			
Diagnostic initial- constats	Public cible		
 Nécessité de rééquilibrer l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire (SDSF) Baisse du nombre d'assistantes maternelles Baisse de fréquentation des enfants au sein des EAJE Tendance à la hausse des familles monoparentales Absence de micro-crèche PSU 	Familles avec enfants et futurs parents		
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre		
Mieux connaitre les besoins sur la commune	Mise en place d'un groupe de travail		
Identifier les différents modes d'accueil pouvant répondre aux besoins des parents	Etude de données : nombre de jeunes enfants, de familles et de leur localisation, offre disponible, modalités actuelles d'accueil et satisfaction des familles.		
Rechercher une cohérence globale des modalités d'accueil petite enfance sur la commune et sur les communes avoisinantes	Etude des données des structures d'accueil collectif existantes et de la volumétrie des enfants mandorais (Montargis, Chalette, Amilly,)		
	Analyse de l'adéquation aux besoins : questionnaires, rencontres (familles, modes d'accueil, acteurs locaux dont les entreprises)		
	Information sur les différents modes d'accueil, la règlementation et les financements associés		
	Echéances de réalisation		
	Bilan mi-parcours septembre 2023 Finalisation juin 2024		
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus		
Communes, Relais Petite Enfance CAF : conseillère territoriale en action sociale et chargée de statistiques	Réflexion engagée sur la commune de Villemandeur Réalisation d'une étude		
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation		
PMI, assistants maternels, EAJE	Travail collectif d'acteurs locaux engagé Développement ou adaptation de l'offre d'accueil		
Financements			
Mobilisables selon l'action menée à la suite de la réflexion : aide à l'investissement Caf Piaje selon les modalités du règlement Caf du Loiret, aide au fonctionnement Prestation de service unique (Psu), complément mode de garde (Cmg) versé aux familles, Poste de chargé de coopération			

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES

<u>Action:</u> Développer les échanges entre la CAF et la Ville de Châlette sur Loing à propos de la gestion du Multiaccueil de Vésines

Diagnostic initial- constats	Public cible
- Offre d'accueil collectif insuffisante sur le territoire de l'agglomération	-Familles avec enfant de moins de 3 ans de la commune Châlette sur Loing
- 2 Gestionnaires différents sur une même communes : manque de cohérence pour mener une politique communale petite enfance	- Familles de l'agglomération à la recherche d'un mode de garde
- Objectif national de désengagement des Caf de la gestion directe de structures petite enfance	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Engager des discussions avec la mairie de Châlette sur Loing	- Organisation de rencontres entre la direction de la Caf du Loiret et la mairie de Châlette sur Loing
-Pérenniser l'offre d'accueil petite enfance sur le territoire de la commune de Châlette	-Mise à disposition de documents et d'éléments techniques et financiers pour permettre à la ville de Châlette d'étudier cette proposition de reprise
- Maintenir les places sur le territoire	Echéances de réalisation
	2022_2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction de la CAF du Loiret Maire de Châlette sur Loing	Reprise de la gestion du MA de Vésines par un tiers
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
	Nombre de places maintenues sur la commune de Châlette (en fin de CTG)
Financements	
CAF : soutien financier via différents fonds : modalité	s et négociations en cours



<u>Action</u>: Développer l'offre d'accueil par les assistants maternels et gardes à domiciles (via les RPE)

Diagnostic initial- constats	Public cible	
- Baisse du nombre d'Assistantes Maternelles en activité	Assistantes maternelles : sensibilisation sur les horaires atypiques	
 Difficulté de répondre à un besoin en horaire atypique, peu d'AM acceptent les horaires décalés 	Collectivités (mairies et EAJE) : besoins réels des familles sur chaque commune.	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre	
- Promouvoir les métiers de la garde d'enfants	-Informer les assistantes maternelles de	
-Sensibiliser les AM sur les horaires atypiques	l'importance de participer à des ateliers collectifs	
-Connaitre les besoins réels des familles suivant les communes	 -Renforcer l'accompagnement des assistants maternels -Accompagnement de la part des RPE, auprès des assistantes maternelles pour s'inscrire, 	
	demander son habilitation, compléter son profil et mettre à jour ses disponibilités sur le site monenfant.fr afin de gagner en visibilité	
	Echéances de réalisation	
	Tout au long de la période CTG	
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus	
Relais Petite Enfance Service enfance et petite enfance des collectivités	Progression du nombre de nouveaux assistants maternels Progression du nombre d'assistante maternelle ayant mis à jour des disponibilités	
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation	
EAJE/Mairie/AM/CAF/PMI	Nombre d'assistants maternels en activité Augmentation du nombre d'AM acceptant les horaires atypiques Nombre de familles ayant trouvé un mode de garde individuel Taux de remplissage des EAJE Taux de progression du nombre d'Assistantes Maternelles mettant leurs disponibilités sur le site monenfant.fr Fréquentation des ateliers d'éveil Enquête de satisfaction des participants aux ateliers	
Financements		
Prestation de service RPE et bonus forfaitaire selon le choix de mission renforcée des différents RPE		



<u>Action</u> : Accompagner la commune de Montargis dans la transformation des locaux dédiés à la petite enfance sur le quartier prioritaire de la Chaussée

Diagnostic initial- constats	Public cible	
 Augmentation du nombre d'enfants âgés entre 0 et 3 ans Locaux EAJE existant vieillissants (Halte-Garderie+ Crèche des Closiers, salle RPE) 	Familles avec enfants	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre	
-Création d'un pôle petite enfance au sein d'un QPV (Multi-accueil, Halte garderie, locaux RPE)	-rencontre et échange d'information sur l'avancement du projet afin de faire le lien	
-Proposer un nouveau lieu d'accueil dans des locaux neufs et répondant aux critères d'accueil d'enfants en bas âge		
	Echéances de réalisation	
	2022-2025	
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus	
Service petite enfance de la ville de Montargis et chargé de coopération Unité administrative et conseiller de territoire de la CAF	-Création de nouvelles places en accueil collectif sur un territoire politique de la ville	
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation	
PMI, Education nationale, délégué du préfet	-Nombre de places ouvertes -Fréquentation des familles	
Financements		
Aides à l'investissement via l'aide à la création et ou à l'extension de structures petite enfance (EAJE, crèches familiales) + aides à l'achat d'équipement		



<u>Action</u> : Soutenir les EAJE situés en QPV : Montargis et Châlette sur Loing labellisation à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)

Diagnostic initial- constats	Public cible
- Aucune crèche AVIP (A vocation	Parents d'enfants en bas âge
d'insertion professionnelle) sur le Loiret	
- Prédominance de familles	
monoparentales	
- 4 Quartiers Politique de la Ville sur	
l'AME	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Favoriser l'emploi des parents en situation de	-Par l'accompagnement des gestionnaires et
recherche active d'une profession en leur	des commune situés en QPV
permettant d'obtenir un accueil en crèche pour leur enfant	
leur enlant	
-Meilleure conciliation vie professionnelle et	
vie privée des familles	
vie privee des farillies	
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Caf : Conseillère territoriale en action sociale	-Labellisation de crèche AVIP
Services petite enfance de Montargis et de	
Châlette sur Loing	
Chargés de coopération de Montargis et de Châlette sur Loing	
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF	-Labellisation de structures
Conseil départemental	-Retour à l'emploi des parents
Pôle emploi	-Nombre de familles bénéficiaires de places
Mission locale	
Acteurs de l'insertion professionnelle sur le	
territoire	
Préfecture	
l Financements	

Financements

Différents financements possibles :

aide au démarrage/financement de places d'accueil ou heures d'accueil « avip »/ soutien à la coordination...



Axe 2 : Accompagner les parents et futurs parents dans leur recherche de modes de garde ainsi que les Assistantes Maternelles dans leur métier pour enrayer le déclin démographique

<u>Action</u>: Développer une cooperation intercommunale des RPE "L'arbre aux lutins" et du RPE de Villemandeur afin de maitenir une offre se service auprès des parents et des assistantes maternelles

Diagnostic initial- constats	Public cible
 Désengagement de la commune de Vimory sur le RPE « L'arbre aux lutins » Baisse du nombre d'Assistantes Maternelles en activité sur le RPE de Villemandeur 	Communes Assistantes Maternelles Familles avec enfants ou futurs parents pour les communes de Villemandeur, Lombreuil, Solterre, St Maurice sur Fessard
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Maintenir une offre de service sur le territoire -Renforcer le temps de travail de l'animatrice pour pérenniser la fonction -Engagement de la commune de Solterre, St Maurice sur Fessard, Lombreuil et Villemandeur dans un service mutualisé itinérant	-Rencontre et accompagnement avec le conseiller de territoire -Engagement de principe des communes via délibération en conseil municipal -Déterminer le format juridique de cette coopération intercommunale (mutualisation et portage en régie/mutualisation et délégation/coopération conventionnelle sans mutualisation) Echéances de réalisation Janvier 2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CAF : Conseiller territorial Communes de Villemandeur, Lombreuil, Solterre, St Maurice sur fessard	-Maintien d'une offre de service auprès des familles et des assistantes maternelles sur le territoire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Mutualité française Centre-Val-de-Loire : VYV RPE de Villemandeur et de « l'arbre aux lutins »	-Fonctionnement du nouvel RPE itinérant sur les différentes communes
Financements	
Prestation de service RPE Fonds public et territoire	



<u>Action</u>: Promouvoir le métier d'Assistante Maternelle: (Montargis, Châlette sur Loing, Amilly, Pannes,/Cepoy,/ Corquilleroy, Villemandeur/Solterre/Saint Maurice sur Fessard/Lombreuil)

Diagnostic initial- constats	Public cible
- Baisse du nombre d'Assistantes	-Assistantes maternelles en recherche de contrat
Maternelles en activité	-Assistantes maternelles avec premier agrément
	PMI s'installant sur le territoire
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Mise en place d'ateliers par les Relais petite	-Mise en place d'actions de promotions du
enfance et pôle emploi en direction des	métier
assistantes maternelle	
	-Interroger les assistantes maternelles ayant
-Connaitre les attentes des assistant(es)	cessé leurs fonctions ces dernières années pour
maternel(les) en termes d'accompagnement des	un autre motif autre que la retraite
RPE	-Interroger les assistantes maternelles en activité
	sur leurs attentes d'accompagnement par les
-Connaître les freins à l'installation de nouveaux	RPE
assistants maternels (immobilier, relation contractuelle, isolement, coordination)	
contractuente, isolement, coordination)	-Adapter les ateliers des RPE à destination des
-Entretiens individuels organisés par les Relais	Assistantes maternelles
Petite enfance avec les assistantes maternelles en	-Accompagnement de la part des animatrices
recherche de contrat pour identifier les freins à	relais petite enfance auprès des assistantes
l'embauche	maternelles en recherche de contrat
	- Organiser un forum des métiers de la petite
	enfance en partenariat avec les centres de formation (CFA/)
	iornation (Cr7V)
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Comicas mabiliaés et resmanables de l'action	Résultats attendus
Services mobilisés et responsables de l'action Animatrice relais petite enfance	Progression du nombre de nouvelles assistantes
CAF	maternelles
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Relais petite enfance	Nombre d'assistants maternels agrées
Pôle emploi	Nombre d'assistants maternels en activité Nombre d'ateliers
Equipe emploi du conseil départemental PMI	Nombre d'atellers Nombre de participants aux ateliers
CFA	Taux de progression du nombre de nouveaux
	assistants maternels
Financements	
Via la prestation de service RPE et le bonus forfaita	aire mission rentorcée



<u>Action</u> : Communiquer autour des conditions d'emploi des Assitantes Maternelles au sein de la crèche familiale

Diagnostic initial- constats	Public cible
- Difficultés de recrutement de nouvelles	Parents ou futurs parents
assistantes maternelles	Assistantes Maternelles
- Méconnaissance de ce mode d'accueil	
de la part des parents	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Promotion de la structure auprès des assistantes maternelles et des familles : horaires plus souple qu'une structure collective prenant en compte le temps de trajet des parents, mode de garde à proximité du domicile tout en permettant une socialisation de l'enfant, tarification modulée, laissant un reste charge plus faible aux familles qu'en MAM ou micro-crèche	-Participation de la commune d'Amilly à un groupe de travail afin de faire face à la perte de places pour repérer les leviers permettant de nouvelles embauches
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Directrice de la crèche Familiale d'Amilly Animatrice RPE CAF : Conseillère territoriale en action sociale Le ou les Chargés de coopération	-Maintien du service existant (40 places pour la commune d'Amilly)
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Conseil départemental PMI	-Nombre d'assistantes maternelles recrutées
Relais Petite enfance	-Nombre de places crées en crèche familiale
Service petite enfance Amilly	-Maintien des assistantes maternelles recrutées dans la crèche familiale
Financements	
Prestation de service PSU et Prestation de service	RPE



Axe 3 : Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance

<u>Action</u>: Créer des places d'accueils en horaires élargis ou atypiques (communes d'Amilly, de Montargis, de Villemandeur)

Diagnostic initial- constats	Public cible
- Groupe de travail petite enfance où certains participants ont fait état d'un manque d'accueil en horaires décalés - Peu ou pas d'assistantes maternelles proposant des horaires atypiques - Peu ou pas de places en horaires atypiques dans les structures collectives - Pas ou peu de places d'entreprises Objectifs opérationnels -Mieux connaitre les besoins sur le territoire - Identifier les différents modes d'accueil pouvant répondre aux besoins des parents - Identifier les grandes entreprises dont les salariés sont concernés	Familles avec enfants ou futurs parents Modalités de mise en œuvre -Réalisation d'une enquête auprès des familles et des RPE pour recenser les besoins en horaire atypique - Identifier des familles travaillant en horaires atypique pour les interroger sur leurs besoins -Groupe de travail pour identifier les structures souhaitant proposer des horaires adaptés aux besoins des parents -Recensement des grands employeurs avec horaires atypiques, partenaires éventuels d'une structure dédiée (hopital, SANOFI, CCAS, entreprise d'aide à domicile,) Echéances de réalisation 2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CAF : Conseillère territoriale en action sociale	-Identifier les territoires cibles où les besoins des
Relais Petite Enfance	parents en accueil avec horaire atypiques sont les
Communes services petite enfance	plus prégnants
	-Accompagner les EAJE qui souhaitent proposer une offre d'accueil spécifique
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
PMI, directeur EAJE, responsable petite	-Travail collectif d'acteurs locaux
enfance, chargés de coopération	-Développement en horaires élargis
	-Développement en horaires atypiques



Financements

Accompagnement financier auprès des crèches qui proposent une offre d'accueil spécifique afin de tenir compte de leurs couts additionnels



Axe 4 : Soutenir la diversification de l'offre de loisirs et vacances proposée aux enfants

<u>Action</u> : Soutenir la création d'un centre de loisirs à gestion collective pour les communes de Cepoy, Corquilleroy et Paucourt

Diagnostic initial- constats	Public cible
- Le territoire de l'AME compte 7	Familles avec enfants âgés entre 3 et 11 ans
gestionnaire d'accueils de loisirs	
périscolaire et 7 gestionnaires	
d'accueils extrascolaires	
- Une partie nord de l'AME non pourvue	
en ALSH	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Proposer un service auprès des familles et des	-ouverture du centre juillet 2022
enfants le mois de juillet, lors de la première	- Déclaration auprès de la DRAJES et CAF pour l'ouverture du centre sur les communes de
semaine des petites vacances de Toussaint,	Corquilleroy et de Cepoy
d'hiver et de printemps et les mercredis avec des horaires élargis	-accessibilité des tarifs auprès des familles
des fioralles elaigis	-mise en place d'activités diversifiées
	·
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Conseiller territorial CAF	Ouverture du centre à Cepoy et à Corquilleroy
Services enfance des communes de Cepoy,	Développer le nombre de structures enfance sur
Corquilleroy et Paucourt	le territoire de l'AME
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
DRAJES	Nombre d'enfants inscrits au centre
Financements	
Prestation de service ALSH	
Trestation de service / Lot i	



Action : Soutenir la création et le développement ALSH périscolaire pour la commune de Montargis

Diagnostic initial constate	Public cible
Diagnostic initial- constats	
- La commune de Montargis compte 7	Familles avec enfants âgés entre 3 et 11 ans
lieux d'accueils périscolaires	
- Deux de ces lieux proposaient un lieu	
d'accueil seulement le soir	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Ouverture d'un nouveau lieu d'accueil	-Déclaration auprès de la DRAJES et CAF pour le
	nouveau lieu d'accueil Pasteur
périscolaire école Pasteur 7h30-19h	nouveau neu d'accden l'asteur
Ouverture que la crépació du matin nous	- Déclaration auprès de la DRAJES et CAF pour
-Ouverture sur le créneau du matin pour l'accueil des enfants au sein de l'école Girodet	l'ouverture sur le créneau du matin pour les
	écoles de Girodet et de Paul Langevin
et de l'école Paul Langevin	200100 00 0110000 01 00 1 00 1 00 1
Augmentation amplitude harriers Albert	
-Augmentation amplitude horaires Albert	Falida and Jarda Parda a
Thierry et Paul Langevin 7h30-19h00	Echéances de réalisation
	Rentrée 2022
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Caf conseiller territorial	-Etendre l'amplitude et la capacité d'accueil des
Service enfance de la commune de Montargis	enfants auprès des familles
Chargé de coopération	emants aupres des families
Charge de cooperation	
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
DRAJES	-Fréquentation du nombre d'enfants
	-Heures réalisées
Financements	
Prestation de service ALSH +ACALAPS	
Fonds public et territoire pour l'acquisition de matériel	



<u>Action</u>: Accompagner la commune de Montargis dans la création d'un nouveau lieu d'accueil périscolaire dans le cadre de sa rénovation des locaux sur le quartier politique de la ville de la Chaussée

Diagnostic initial- constats	Public cible
- Transfert des ALSH école du Grand Clos et Maurice Meunier	Familles avec enfants âgés entre 3 et 11 ans
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Ouverture d'un nouveau lieu d'accueil périscolaire	-Réalisation des travaux au sein du pôle petite enfance sur le QPV de la Chaussée -Déclaration auprès de la DRAJES et CAF pour le
	nouveau lieu d'accueil -Versement de la PS et accompagnement sur
	modalités financières (fonds d'investissements, fonds nationaux, fonds locaux, FPT)
	Echéances de réalisation
	2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Caf conseiller territorial Service enfance de la commune de Montargis Chargé de coopération	Création de nouvelles places en accueil périscolaire
Caf conseiller territorial Service enfance de la commune de Montargis	Création de nouvelles places en accueil
Caf conseiller territorial Service enfance de la commune de Montargis Chargé de coopération	Création de nouvelles places en accueil périscolaire
Caf conseiller territorial Service enfance de la commune de Montargis Chargé de coopération Partenaires sollicités	Création de nouvelles places en accueil périscolaire Indicateurs d'évaluation -Fréquentation du nombre d'enfants



<u>Action</u>: Accompagner les ALSH périscolaires à valoriser la pause méridienne dans le calcul de la Prestation de Service (communes d'Amilly, de Montargis, de Châlette, de Cepoy, de Pannes, Saint Maurice sur Fessard, Corquilleroy)

Diagnostic initial- constats	Public cible
 Pas de valorisation de la pause méridienne sur la pause méridienne pour les ALSH conventionnés CAF au sein de l'AME 	Commune de l'AME ayant une convention ALSH avec la CAF
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Accompagner et informer les communes	-Groupe de travail afin d'informer les communes de la possibilité de valoriser la pause méridienne au sein de ses ALSH -Répondre aux attendus taux d'encadrement -Faire le lien avec la DRAJES Echéances de réalisation 2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Conseiller territorial CAF Service enfance des communes proposant un ALSH conventionné CAF Chargé de coopération	-Evolution du nombre d'ALSH valorisant la pause méridienne -Améliorer la qualité de l'accueil sur la pause méridienne
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
DRAJES	-Nombre d'ALSH valorisant la pause méridienne
Financements	
PS ALSH (temps animations éducatives)	



Action : Détecter et accompagner les ALSH non déclarés auprès de la CAF

Diagnostic initial- constats	Public cible
- Lors du groupe de travail jeunesse, les garderies périscolaires proposées par la commune de Villemandeur ne sont pas conventionnés CAF	Communes de l'AME
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Contribuer au développement et au fonctionnement des accueils de loisirs des enfants et des adolescents	-Travail de prospection au sein des communes de l'AME
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CAF: Conseiller territorial en action sociale	Créer un contexte favorable au développement d'accueils de loisirs
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Service enfance des communes	Nombre de nouveaux ALSH (periscolaires/extrascolaire/accueil adolescent conventionnés
Financements	
PSU ALSH	



<u>Action</u>: Accompagner la commune d'Amilly sur la construction d'un lieu d'accueil periscolaire

Diagnostic initial- constats	Public cible
	Parents de l'école maternelle et élémentaire
- Le quartier des Goths accueille un	Parents de l'ecole maternelle et elementaire
groupe scolaire et une école	
maternelle (de 86 élèves) et d'une	
école élémentaire accueillant 159	
élèves	
Le bâtiment accueillant l'accueil	
periscolaire est devenu trop exigü du	
fait de la capacité d'accueil maximal	
déclarée auprès de la direction	
départementale de la cohésion sociale	
- Accroissement du nombre d'habitants	
sur la commune et un nouvel apport	
de population du fait de la création de	
deux lotissements de 61 lots	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Construction d'un restaurant scolaire et d'une	- Début des prestations de maîtrise d'œuvre : mars
garderie périscolaire	2021
	- Approbation du projet par le Conseil Municipal :
	15 décembre 2021
	- Début prévisionnel des travaux : 1er mars 2023
	Durée prévisionnelle des travaux : 18 moisFin prévisionnelle des travaux : 1er septembre
	2024
	2027
	Echéances de réalisation
	Début des travaux 1er mars 2023 jusqu'à la fin des
	travaux au 1 ^{er} septembre 2024
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service enfance, direction générale de la	-Augmentation de la capacité d'accueil
commune d'Amilly	-Amélioration des conditions d'accueil des enfants
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
DRAJES	Construction d'un accueil périscolaire
	Nombre de places supplémentaires
	Nombre d'enfants acceuillis
Financements	
Aide à la création et/ou à l'extension de locaux	destinés à l'accueil périscolaire
	·



Axe 5 : Favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap

Action : Organiser les conditions pour accueillir des enfants porteurs de handicap

	D 11: 11
Diagnostic initial- constats	Public cible
- Les enfants bénéficiaires de l'AEEH ne	Familles ayant un enfant porteur d'un handicap
représentent que 0.28% de la	bénéficiant de l'AEEH, d'un PPS (Projet
fréquentation des ALSH au niveau	Personnalisé de Scolarisation) ou d'un PAI (Projet
national	d'Accueil Individualisé)
- Création d'un Pôle Ressource Handicap	Equipe professionnelle d'accueil des enfants
en janvier 2020	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Accompagner les familles dans la recherche	Formation des professionnels au sein des
d'un mode d'accueil	établissements (EAJE, ALSH, accueils
	adolescents)
-Garantir un mode d'accueil de l'enfant afin de	
rassurer les familles et permettre à l'enfant	Diffusion aux communes de la plaquette du
d'évoluer et de participer aux activités	PRH45 pour diffusion aux familles via les
proposées	structures d'accueil du jeune enfant et les écoles
-Adaptation du mobilier et des locaux	Echéances de réalisation
	2022-2025
-Soutien auprès des professionnels dans la prise	
en compte des besoins spécifiques de l'enfant	
accueilli	
- Accompagner la structure dans sa gestion des	
agents mobilisés pour l'accompagnement de	
l'enfant	
remant	
-Organisation de formations mutualisées pour	
les équipes d'animation	
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CAF conseiller territorial action sociale	Répondre aux besoins des familles faisant une
Responsable de services enfance, petite-	demande en mode d'accueil pour un enfant
enfance	porteur de handicap
cinaries	Assurer un service de qualité avec des agents
	formés et compétents dans le domaine
	Meilleure prise en charge de ce public spécifique
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
PRH 45	Nombre d'enfants accueillis/refusés
Communes	Nombre de réponses positives
PMI	Nombre de rencontre avec les familles
Conseil Départemental	Nombre de formations dispensées aux
Institutions médico-sociales intervenant dans le	animateurs
suivi de l'enfant	Nombre de partenariats
	'
Financements	
Via les fonds publics et territoire financement po	ssible selon le projet (jusqu'à 80 %)
via les ionas paones et territoire infancement po	ssione scion ie projet gusqu a 00 70)



Axe 6 : Accompagner l'autonomie et la responsabilité des jeunes

Action : Soutenir les projets des jeunes sur l'ensemble du territoire

Diagnostic initial- constats	Public cible
 Pas de demandes Projets jeunes 45 déposés par les jeunes de l'AME Difficultés à impliquer les jeunes à monter des projets Une perception d'investissement important pour un résultat pas « rentable » (groupe de travail enfance jeunesse) 	Responsables maison des jeunes ou ALSH de l'AME
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Présentation des projets jeunes 45 -Faire connaître aux communes le soutien de l'AME existant -Favoriser la mise en place d'appels à projets relayés ou portés par les communes -Favoriser le relais d'info via les associations/mission locale/en contact avec les jeunes du territoire	-Rencontre auprès des responsables jeunesse de l'AME -Accompagner les structures et proposer de rencontrer les jeunes -Développer une communication sur les réseaux des actions existantes pour inciter les jeunes à déposer des projets Echéances de réalisation 2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Conseiller territorial en action sociale	Des projets présentés par les jeunes sur le territoire afin de leur permettre de gagner en autonomie
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Service enfance jeunesse des communes de l'AME Mission locale Service PIJ	Nombre de projets déposés par les jeunes
Financements	
Projets jeunes 45	



<u>Action</u>: Maintenir le lien, et proposer une continuité éducative auprès des jeunes via le dispositif Promeneur du Net 45

Diagnostic initial- constats	Public cible
 Il y a très peu de promeneurs du net sur l'EST du département 25 promeneurs du net sur l'ensemble du département du Loiret 	Jeunes âgés entre 11 et 25 ans
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Offrir un socle commun de formation à tous les nouveaux PDN	-Rencontre et échange auprès des services jeunesses de l'AME
-Développer la présence éducative sur internet	-Faire le lien avec AMARA45 sur les arrivées promeneurs du net sur le territoire de l'AME
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Caf conseiller territorial en action sociale AMARA 45	Augmentation du nombre de Promeneurs du Net sur le territoire de l'AME Maintien du lien avec les jeunes via la présence sur les réseaux sociaux
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Associations, centre social, EVS Service jeunesse des communes de l'AME	Nombre de promeneurs du net sur le territoire Nombre de jeunes accompagnés par ce dispositif sur le territoire
Financements	
Appel à projet promeneurs du net	



<u>Action</u> : Accompagner les structures jeunesse de Châlette sur Loing et Montargis sur les activités à destination des jeunes bénéficiaires du Pass Loisirs

Diagnostic initial- constats	Public cible
 Lors du groupe de travail jeunesse, ressenti d'une sous-utilisation des PASS loisirs de la part des jeunes 	Communes de l'AME avec des structures jeunesse
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Faciliter l'utilisation des Pass' Loisirs qui remplacent les tickets caf depuis 2017 au sein des structures jeunesse	Rencontre individuelle ou collective avec les responsables de structures jeunesse Réfléchir à une stratégie d'approche auprès des jeunes
Services mobilisés et responsables de l'action	Echéances de réalisation 2022-2025 Résultats attendus
Conseiller territorial en action sociale	
Responsable services jeunesse Chargés de coopération	-Amener les jeunes à fréquenter la structure jeunesse et participer aux activités qu'elle propose en laissant la possibilité aux jeunes d'utiliser le PASS Loisirs
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Services Statistiques Partenaires du territoire acceptant les Pass' loisirs	-Utilisation des Pass loisirs
Financements	
Fonds publics et territoires	



PARENTALITE

Axe 7 : Accompagner les parents dans leurs relations avec leurs enfants de 0 à 17 ans

<u>Action</u> : Création d'un réseau des acteurs de la parentalité à l'échelle de l'AME permettant de faciliter les actions et de répondre aux besoins

Diagnostic initial- constats	Public cible
 Manque d'interconnaissance des acteurs autour de la parentalité sur le territoire Volonté de travailler de manière « décloisonnée » sur les projets 	Les acteurs intervenants sur le champ de la parentalité au sein de l'AME
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Interconnaissance des acteurs	-Rencontre collective sur un rythme à définir
-Décloisonner les services pour mener des projets communs selon les appétences de chacun tel que les relais parentaux, semaines de la parentalité	-Intégrer le réseau des médiathèques de l'AME
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
	-Interconnaissance des acteurs-Travail collectif sur les projets-Meilleur coordination des actions dans les agendas
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Service parentalité communes de l'AME Chargés de coopération Acteurs associatifs intervenant sur le champ de la parentalité LAEP Réseau des médiathèques Acteurs de l'éducation nationale Conseil départemental PMI	-Nombre de rencontre annuelles -Nombre de participants -Nombre d'initiatives (nouveaux partenariats sur des actions existantes ou nouvelles actions)
Financements	



PARENTALITE

<u>Action</u> : Mener une étude sur les besoins des parents et de l'intérêt ou non de proposer une action/structure parentalité sur la commune de Montargis

Diagnostic initial- constats	Public cible
 Interrogation sur l'intérêt ou non de proposer une action autour de la parentalité 	Parents d'enfants
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Gestion de projets et d'opportunité pour répondre aux besoins des familles	-Questionnaire auprès des familles
	-Etude de terrain
	-Etude de données statistiques INSEE
	-Analyse de l'étude
	Echéances de réalisation
	Septembre 2023 à décembre 2024
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Chargé de coopération CAF conseiller territorial	-Etude d'opportunité auprès des familles afin de proposer une structure relevant du champ de la parentalité
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
LAEP de l'AMA et d'AMILLY Ludothèques au sein des communes de l'AME : Châlette, Amilly	-Etude réalisée -Constats de l'étude
Financements	
Financement possible via des appels à projet REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité)	



PARENTALITE

<u>Action</u>: Inclure les parents dans la vie des ALSH de la commune de Pannes

Diagnostic initial- constats	Public cible	
Aucune action en direction des parents et	Parents	
de la parentalité en général		
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre	
Inclure les parents dans la vie des ALSH en leur donnant de la visibilité sur ce qu'il s'y fait et des	- Mise en place de temps parents – enfants au sein des ALSH (veillées, fêtes,)	
possibilités de s'investir.		
	- Communication à double sens entre les équipes	
	encadrantes et les parents	
	N. 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
Proposer aux parents des temps d'information /	- Mise en place de temps d'échanges entre parents	
formation et d'échanges de pratiques sur des thématiques parentales variées.	sur des créneaux temporels adaptés à ces derniers et sans enfants.	
thematiques parentaies variees.	et sans enfants.	
	Mise en place de « conférences » avec la	
	participation de professionnels divers	
	(psychologue, instituteurs,)	
	Echéances de réalisation	
	Septembre 2023	
	•	
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus	
Chargé de coopération	-Mieux informer les parents	
CAF conseiller territorial en action sociale	-Faciliter les échanges	
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation	
Structures parentalité de l'AME, ALSH,	- Nombre de moments effectivement instaurés	
communes, LAEP, Ludothèques	- participation des parents et réception globale de	
•	ces temps	
Financements		
Financement d'actions possible dans le cadre du REAAP : Réseau d'écoute, d'appui et		
accompagnement à la parentalité		
Certaines actions dans le cadre direct du service enfance de la commune		



Axe 8 : Poursuivre l'accompagnement et le développement des LAEP et des Clas

<u>Action</u>: Ouverture du LAEP sur la commune d'AMILLY

Diagnostic initial- constats	Public cible
 De nombreuses familles monoparentales sur l'AME Un seul LAEP sur l'AME La Maison de la Petite Enfance d'Amilly a constaté ses limites d'accueils avec une demande croissante d'inscriptions dans les structures petites enfances 	Parents de jeunes enfants
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Création d'un LAEP sur la commune d'AMILLY	-Accompagnement au dépôt de la demande et lors du renouvellement de l'agrément en décembre 2023
	Echéances de réalisation
	Janvier 2022
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Chargé de coopération Service petite enfance de la commune d'AMILLY CAF conseiller territorial en action sociale	Ouverture du LAEP
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
	Nombre de familles et d'enfants accueillis Le projet de structure Le projet éducatif Moyens humains Conditions d'accueil Partenariat
Financements	
Prestation de service LAEP	



Action : Accompagner et soutenir le château de sable suite à son integration au sein de l'AMA

Diagnostic initial- constats	Public cible
- Transfert du LAEP « le château de sable géré jusqu'ici par l'association « le château de sable »au sein de l'AMA depuis le 4 janvier 2021	-Accompagnantes LAEP -Services de l'AMA
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Identifier les changements de modes de travail s'il y en a	-Rencontre lors du renouvellement d'agrément
-Identifier les difficultés s'il y en a	-Echanges réguliers
(financières, intégration du service au sein	Echéances de réalisation
de l'équipe de l'AMA)	Décembre 2022 à 2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CAF conseiller territorial en action social AMA	Pérenniser le LAEP du fait du changement de gestionnaire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
	-Situation financière du LAEP -Nombre de familles accueillies -Nombre de séances
Financements	
PS LAEP	



<u>Action</u>: Accompagner la ville de Châlette sur Loing dans son action Clas

Diagnostic initial- constats	Public cible
- La commune de Châlette sur Loing dénombre 6 écoles maternelles, 5 écoles élémentaires, 2 collèges et 1	Jeunes du collège Paul elouard et collège pablo Picasso
lycée professionnel	Parents de ces jeunes
 Un constat de méconnaissance du système scolaire 	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Développer une action Clas	-Accompagnement à la rédaction de l'appel à projet Clas
	Echéances de réalisation
	Rentrée 2022
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service municipal jeunesse de Châlette sur Loing	Développer une action Clas auprès des jeunes (collèges et élémentaires)
Chargé de coopération	
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Partenaires sollicités DRAJES	Indicateurs d'évaluation -Nombre d'enfants bénéficiant du CLAS
	-Nombre d'enfants bénéficiant du CLAS -Bilan de l'action CLAS de l'année précédente



<u>Action</u> : Développer les actions de soutien à la parentalité au sein de la commune de Châlette sur Loing

Diagnostic initial- constats	Public cible
Constats de décrochage scolaire, de violences éducatives ordinaires, de volonté de bien mais qui mérite d'être guidé.	Futurs parents Parents
Besoin d'un accompagnement par du « soutien à la parentalité »	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Accompagner les parents dans leur responsabilités premières de soin, d'éducation	Favoriser l'accès à tout parent/toute famille : créneaux, lieux, modalités d'inscription
Donner aux parents la possibilité de « souffler » pour prévenir l'épuisement / le burn-out parental et préserver l'équilibre familial	Diversifier les supports, thématiques, activités abordées et un meilleur ciblage Diversifier les possibilités d'expression et d'échange parental Renforcer les supports de diffusion (flyers, ticket
Améliorer l'information des familles	d'attente, réseau sociaux).
	Echéances de réalisation
	2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Services en lien avec la parentalité, l'éducation, le social et la culture, de Châlette sur Loing	Développer une offre diversifiée
Chargé de coopération	
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF, PMI, partenaires sociaux, éducatifs du	-Nombre d'actions nouvelles
territoire	-Nombre de participations
	- Diversification des publics
Financements	
Poste chargé de coopération,REAAP	



Axe 9 : Développer l'animation de la vie sociale sur le territoire de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing

<u>Action</u>: Pérenniser l'EVS Mille Sourires

Diagnostic initial- constats	Public cible
 Ouverture de l'EVS en novembre 2021 Difficultés financières du fait du nonsoutien financier de l'AME lors des demandes contrats de ville 	Habitant QPV de la Chaussée
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Maintenir l'EVS existant	-Accompagnement lors du renouvellement de l'agrément en novembre 2022
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Présidente de l'association Mille sourires. Caf conseiller territoriale action sociale	-Pérenniser l'EVS
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
DLA : dispositif local d'accompagnement Commune de Montargis Services de l'Etat Bailleurs sociaux	-Budget de l'EVS -Nombre de familles fréquentant l'EVS
Financements	
PS EVS	



<u>Action</u> : Rendre plus lisible la notion "animation de la vie sociale" auprès des communes de l'AME

Diagnostic initial- constats	Public cible
- Groupe de travail où est ressorti la	Communes
nécessité de rendre plus lisible la notion « animation de la vie sociale »	Responsable contrats de ville de l'AME
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Gagner en lisibilité auprès des institutions et financeurs du territoire -Communiquer sur les objectifs de l'animation de la vie sociale	-Groupe de travail et information auprès des structures organisant des appels à projet (contrats de ville) -Identifier les chefs de file de l'animation de la vie sociale -Recenser les porteurs de projets « animations de la vie sociale » -Cartographier les territoires d'interventions de l'animation de la vie sociale (et les territoires dépourvus) Echéances de réalisation 2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Caf conseiller territorial en action sociale	-Meilleure visibilité
	-Inciter au développement des projets
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes de l'AME L'AME : responsable du service développement social et urbain	-Développement d'actions tournées vers l'animation de la vie sociale au sein de l'AME
Financements	
Aide au fonctionnement animation de la vie soci	ale



<u>Action</u> : Accompagner la commune de Châlette sur Loing pour son projet d'ouverture d'EVS sur le quartier du Plateau

Diagnostic initial- constats	Public cible
- Peu de structures relevant de l'animation de la vie sociale au sein des communes de l'AME	Habitants du quartier du plateau
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Création d'un EVS	-Rencontre et démarche projet autour de l'agrément EVS -Questionnaire auprès des habitants
	-Proposer des axes d'orientations de l'EVS
	Echéances de réalisation 2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Caf conseiller de territoire Service de la commune de Châlette en charge de ce projet	Ouverture d'un EVS
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
EVS Mille sourires	-Ouverture d'un EVS
Centre social de l'AMA	-Nombre d'habitants participants
Financements	
PS EVS	



<u>Action</u>: Faciliter les demandes de subventions ainsi que la redaction de bilans lors des appels à projet contrat de ville

Diagnostic initial- constats	Public cible
 Le dépôt des projets peut s'avérer compliquer pour les porteurs de projets (information reçue lors du groupe de travail) 	Tout public
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Tendre à faciliter le dépôt des projets	-rencontre et travailler conjointement avec le référent contrat de ville de 'l'AME -groupe de travail auprès des porteurs de projet
	pour identifier les freins
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Responsable du service développement social urbain	-Faciliter le dépôt des demandes au titre des contrats de ville
Caf conseiller de territoire en action sociale	
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes, associations, centre social	-Nombre de projet déposés sur le territoire de l'AME
	-Nombre de projets financés
Financements	
Financements liés au contrat de ville	



ACCES AUX DROITS ET INCLUSION NUMERIQUE

Axe 10 : Faciliter les démarches et développer l'accès aux droits

Action: Promouvoir le site caf45-partenaires.fr

Diagnostic initial- constats	Public cible
- Mis en place du site caf45- partenaires.fr en 2020	Communes et partenaires
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Faciliter les échanges CAF et partenaires pour être au fait des actualités selon les appels à projet et les thèmes	-relai des alertes thématiques -inciter les partenaires à être notifié sur le site selon la thématique qu'il souhaite Echéances de réalisation
Services mobilisés et responsables de l'action	2022-2025 Résultats attendus
Caf conseiller territorial en action sociale	-Faciliter de diffusion de l'information
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Associations, centre social Chargés de coopération	-Nombre d'échanges mails/téléphone



ACCES AUX DROITS ET INCLUSION NUMERIQUE

Action : Maintenir des actions de formations auprès des agents du PIMMS

Diagnostic initial- constats	Public cible
 Intervention du service de la ligne du public à la demande auprès des animateurs du PIMMS 	Agents du PIMMS
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Former les agents du PIMMS sur l'utilisation du caf.fr	-Organisation de sessions de formations au sein du PIMMS
	La dernière session de formation sur le caf.fr remonte au second trimestre 2021, depuis 60% de l'effectif du PIMMS a changé. Il faut donc envisager une nouvelle session sur le second trimestre 2022 (le lundi matin de 10h à 12h 30 quand nous sommes fermés au public)
	Echéances de réalisation
	2022-2025 (à la demande et selon le renouvellement des effectifs du PIMMS)
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CAF : Service de la ligne du public	-Entretenir le partenariat -Une information à jour auprès des agents du PIMMS sur le site caf.fr
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
PIMMS	-Nombre de sessions de formations -Nombre d'agents formés



ACCES AUX DROITS ET INCLUSION NUMERIQUE

Action : Réaliser des ateliers co-animés CAF/PIMMS auprès du public

Diagnostic initial- constats	Public cible
- Arrivée d'un conseiller numérique au sein du PIMMS en fin février 2022	Public du PIMMS
 Proposition du PIMMS de mener des ateliers co-animés en lien avec la CAF auprès du public 	
 Constat que les personnes fréquentant le PIMMS possèdent un portable 	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Former le public sur l'application mobile CAF (fonctionnalités de l'application, astuces)	-Organisation d'ateliers de formation au sein du PIMMS auprès de huit personnes par atelier
	Le conseiller numérique lors de cet atelier se charge d'accompagner et installer l'application CAF sur les téléphones des personnes
	Le conseiller Caf se charge de présenter les fonctionnalités de l'application
	Promotion conjointe de l'évènement auprès du public
	Phase d'expérimentation pour reconduire ou non l'atelier
	Echéances de réalisation
	2022-2025
	Le premier atelier va se dérouler en novembre 2022
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service de la ligne du public CAF : conseiller territorial en action sociale	-Entretenir le partenariat -Une information à jour auprès du public du PIMMS sur l'application mobile
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
PIMMS	-Nombre de participants à ces ateliers -Nombre de sessions organisées



Axe 11 : Lutter contre la non-décence des logements

<u>Action</u> : Fluidifier le parcours de traitement auprès des CCAS de Châlette sur Loing et de Villemandeur concernant les logements non décents

Diagnostic initial- constats	Public cible	
Lors du groupe du travail logement, souhait de travailler sur le volet habitat indigne ,et le volet permis de louer et de diviser avec l'AME et souhait de travailler sur la non décence en lien plus étroit avec la CAF	Agents CCAS	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre	
Fluidifier le parcours de traitement auprès des CCAS de Chalette sur Loing et de Villemandeur concernant les logements non décents	-groupe de travail auprès des équipes du pôle logement et des CCAS de Villemandeur et de Châlette sur loing sur les modalités de sa mise en œuvre : numéro de permanence ? fiche prérepérage, ARS ?	
	2022-2025	
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus	
Pôle logement CAF AME : Responsable Habitat, logement, développement, aménagement	-Meilleure prise en charge des situations	
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation	
CCAS de Chalette sur Loing et Villemandeur ARS Guichet unique de la DDT PDLHI	-nombre d'envois de dossiers -nombre de traitements de dossiers	
Financements		
Caisse d'Allocations Familiales du Loiret dans le	cadre du permis de louer	



<u>Action</u>: Etendre le permis de louer

Diagnostic initial- constats	Public cible
-Des logements ne répondant pas au critère de décence, insalubres voir impropres à l'habitation sur l'AME	-Les propriétaires bailleurs notamment ceux qui sont défaillants voir indélicats
-Pas d'empêchement auprès des propriétaires bailleurs de mettre en location ce type de bien car pas de vérification au préalable -Conventionnement déjà en place du permis de louer sur le quartier du plateau.	-Amélioration des conditions d'habitabilité des locataires souvent en situations précaires dans ce type de logement
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Mettre en place le permis de louer et l'étendre sur l'ensemble des politiques d'amélioration de l'habitat	-Délibération de l'AME de mise en place du dispositif (6 mois avant signature de la convention) -Mise en place de la procédure de non décence dès lors qu'elle est constatée par un organisme habilité
	Echéances de réalisation
	2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Services logement de l'AME	-Que les logements concernés par le permis de louer répondent aux normes d'habitabilités réglementaires et de confort d'aujourd'hui -Amélioration du parc locatif privé
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF du Loiret,ADIL,ARS	-Nombre de permis de louer délivrés -Nombre de logements dans le secteur -Evolution du nombre de procédures dans ce secteur



<u>Action</u> : Réfléchir à l'intervention d'un technicien pour constater l'état d'un logement en cas de suspicion de non-décence à l'échelle de l'AME

Diagnostic initial- constats	Public cible
 Lors du groupe de travail logement, constat d'un manque de ressource technique pour mesurer l'état d'un logement (prise de photos mais pas de mesure effectuée des taux d'humidité par exemple) 	CCAS Villemandeur et Châlette sur Loing
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Engager une réflexion sur les possibilités de recourir à un agent constatant l'état d'un logement	-Groupe de travail pour déterminer ce qu'il est possible de mettre en place : prestataire
	Echéances de réalisation
	2023-2024
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
AME service logement	-Constater l'état d'un logement par un professionnel
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF	-Réunion de travail sur cette réflexion -Recrutement d'une personne -Outils pour constater l'état du logement au-delà de photos



Axe 12 : Réduire la précarité énergétique

Action: Promouvoir la plaquette « réduction énergie caf » d'information caf.fr

<u>Action</u> : Promouvoir la plaquette « réduction énergie caf » d'information caf.fr		
Diagnostic initial- constats	Public cible	
-Pas ou peu d'informations de la part des	Public allocataire	
allocataires sur les ressources disponibles sous le		
caf.fr		
-Les dépenses d'énergie des ménages constituent		
une part croissante de leur budget		
-62% des locataires de l'AME sont bénéficiaires		
d'une aide au logement		
-		
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre	
	-Campagne de communication auprès des	
-Promotion de la plaquette « réduction énergie	allocataires	
caf »		
cai "	-Diffusion de la plaquette auprès des partenaires	
	(CCAS, PETR, l'atelier21)	
	- Organiser un partage de l'information entre les	
	partenaires pour adapter les actions à la	
	situation de chaque demandeur	
	Echéances de réalisation	
	2024	
	2024	
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus	
CAF CTAS + CD Logement	-meilleure compréhension de la part des	
FUL +ADIL	allocataires afin de réduire ses dépenses	
TOE TABLE	-meilleur accès à l'information des allocataires	
	memedi deces a i information des difectames	
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation	
AME, PETR, PIMMS via sa maison pédagogique	-réalisation de la nouvelle plaquette	
(l'Atelier21)	-nombre de partenaires rencontrés	
(I Atelieiz I)	-nombre de partenaires rencontres -nombre de personnes sensibilisées	
	Hornbre de personnes sensibilisées	
Financements		
Thancement		
Soutien des projets visant à accompagner les fami	lles pour le maintien ou l'insertion dans leur	
logement		



ANNEXE 4 - Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

Un comité de pilotage est instauré, il se compose :

Pour l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing :

Le Président et/ou les Vice-Présidents en charge des thématiques signées dans la CTG, Responsables de service

Pour les communes de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing qui portent une fiche action Un Représentant élu

Pour la Caf

Du Directeur ou son représentant

Le Responsable du Pôle d'Intervention territoriale et si besoin des collaborateurs qui accompagnent la CTG

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an selon un calendrier à définir.

L'organisation de comité de pilotage supplémentaire peut être sollicité par l'une ou l'autre des parties. Tout avenant à la convention sera soumis au comité de pilotage.

Le comité de pilotage assure :

- le suivi de la réalisation des objectifs du plan d'actions à travers les bilans qui lui sont présentés
- l'évaluation de la convention.

Il veille à la complémentarité, la cohérence des actions et des interventions des partenaires et renforce la coordination.

Des personnes ressources pourront participer au comité de pilotage selon les thématiques abordées.



ANNEXE 5- Décisions des conseils municipaux des communes de l'Agglomération Montargoise et du conseil communautaire de l'Agglomération Montargoise en date du 14 décembre 2021



EXTRAIT DES DELIBERATIONS N°21-310 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING

Nombre de conseillers en exercice : 57
- - - présents : 47
- - votants : 53

Date de la convocation : 08/12/2021

Date d'affichage de la délibération : 15/12/2021

Envoyé en préfecture le 17/12/2021 Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID: 045-244500203-20211214-21_310-DE

5100

Objet : Engagement de l'Agglomération Montargoise sur la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF du Loiret

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le QUATORZE DECEMBRE à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle du Tivoli – 2 rue du Président Franklin Roosevelt à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur BILLAULT.

Présents: Mmes et MM. DUPATY, BOUQUET, FEVRIER, ABRAHAM, BEDU, CARNEZAT, LAVIER, TURBEAUX-JULIEN, SALL, GABORET, GUERIN, BELLIERE, DEMAUMONT, HEUGUES, RAMBAUD, MANAÏ-AHMADI, ÖZTÜRK, PASCAUD, CHRISTODOULOU, FAURE, LOISEAU, BOURILLON, PIERRATTE, RICARDOU, BÉGUIN, LANGRAND, DUCHÊNE, VAREILLES, CHARLES, LÉON, BOURRY, NOTTIN, DESRUMAUX, LAURENT, DE LAPORTE, GAILLARD, PROCHASSON, LORENTZ, LELIEVRE, BILLAULT, SERRANO, TOURATIER, GADAT-KULIGOWSKI, COULON, PASQUET, PRIGENT, BASCOP.

Mme MOUTAUX avait donné pouvoir à M. RAMBAUD, M. GODEY à M. BÉGUIN, M. TERRIER à Mme CHARLES, M. DELANDRE à M. VAREILLES, Mme VATRIN à M. LÉON, Mme LETOURNEUR à M. NOTTIN

Monsieur LÉON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'Agglomération Montargoise;

Après avoir pris connaissance du nouveau cadre de contractualisation avec la CAF du Loiret concernant l'engagement dans une réflexion qui devra aboutir à un projet social de territoire défini à l'échelle de l'Agglomération Montargoise. Ce projet social débouchera sur une convention de partenariat entre l'AME et la CAF nommée Convention Territoriale Globale;

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ;

<u>Article 1</u>: Décide d'engager l'Agglomération Montargoise dans la démarche de convention territoriale globale avec la CAF du Loiret. La convention territoriale globale qui découlera de cette démarche sera soumise à l'approbation du Conseil communautaire de l'Agglomération Montargoise avant sa mise en œuvre.



Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

Le Président,

Jean-Paul BILLAULT

ID: 045-244500203-20211214-21_310-DE

Article 2: La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame le Comptable public et à la CAF du Loiret.

Fait à Montargis, le 17 décembre 2021

Le Président de la Communauté d'Agglomération,

* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter du : 1 7 DEC, 2021

* Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication. Le Tribunal Administratif peut être sais par l'application informatique

« Téléreçours citoyens accessible par le site internet

Le Président,

Jean-Paul BILL AULT

90







VILLE D'AMILLY

Boîte Postale n° 909 <u>45209 AMILLY CEDEX</u> Tél: 02.38.28.76.00 Fax: 02.38.28.76.11

Objet:

Engagement de la commune sur la convention territoriale globale (C.T.G) ave la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) du Loiret

Date de convocation

09 décembre 2021

Nombre de Conseillers

En exercice : 33 Présents : 27 Votants : 33

Pour Extrait Conforme, Pour Le Maire, Par délégation Le fonctionnaire titulaire, Nadine DUMONT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20211215-DEL1342021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/202 Affichage : 21/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 15 décembre à 19 heures Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DUPATY Gérard, Maire

ETAIENT PRESENTS:

M. BOUQUET, Mmes FEVRIER, BEDU, M. SZEWCZYK, Mme CARNEZAT, MM. LECLOU, CARON-PERROUD, Mme CARRIAU
Adjoint (e) s au Maire,

M. ROLLION, Mme FOLY, M. LAVIER, Mme TINSEAU, MM. FOURNEL, ABRAHAM, BONCENS, Mme FARNAULT, MM. SALL, PATRIGEON, Mme PENIN, MM. VOLTEAU, DESPLANCHES, Mmes HUTSEBAUT, FOUBET, MM. DAUNAY, BEAULIER, Mme PLICHON Conseiller (e) s Municipaux,

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES:

Mme TURBEAUX-JULIENPouvoir à M. LAVIERMme MOLINA-AUBERTPouvoir à M. FOURNELM. VERBEKEPouvoir à M. DUPATYMme QUINTANAPouvoir à M. PATRIGEONM. RAISONNIERPouvoir à M. BOUQUETM. GABORETPouvoir à Mme PLICHON

ABSENT:

Madame Gladys FOUBET a été élue Secrétaire de séance.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 15 décembre 2021

BM/N°134/2021

OBJET: ENGAGEMENT DE LA COMMUNE SUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (C.T.G) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (C.A.F.) DU LOIRET

Monsieur le Maire expose :

Les Contrats Enfance / Jeunesse (C.E.J) arrivant à échéance sur l'ensemble du territoire en décembre 2021, la CAF souhaite formaliser le partenariat C.A.F - Collectivité avec un nouveau dispositif : la Convention Territoriale Globale (C.T.G)

Cette démarche vise à :

- renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions destinées aux habitants
- optimiser l'utilisation des ressources sur le territoire

La C.T.G couvre les champs d'intervention relevant :

- de l'enfance
- de la jeunesse
- de la parentalité
- de l'accès aux droits
- de l'inclusion numérique
- de l'animation de la vie sociale
- du logement

La C.T.G engage les partenaires, dans le respect des compétences de chacun, à :

- Partager un état des lieux des besoins de la population et de l'offre aux services des familles,
- Pérenniser l'offre existante,
- Définir un projet de territoire sur 3 à 4 ans.

La C.T.G s'inscrit sans un cadre contractuel qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles.

La C.T.G comprend:

- Un diagnostic de l'état des besoins de la population ;
- L'offre d'équipements existants soutenus par la CAF et les collectivités locales ;
- Un plan d'actions précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et l'optimisation des services existants; par un engagement des signataires et la définition des moyens mobilisés;
- Les modalités de pilotage et d'évaluation du projet



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 15 décembre 2021

BM/N°134/2021 (suite)

Afin de connaître les Collectivités qui souhaitent s'engager dans la C.T.G., la CAF demande préalablement une délibération d'intention, sachant que le Conseil Municipal sera à nouveau sollicité pour approuver la convention avant signature.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé du Maire.

Sur avis favorable de la commission éducation du 16 novembre 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE de s'engager dans une réflexion partagée avec la C.A.F qui devra aboutir à un projet social de territoire défini à l'échelle de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing.

PRECISE que ce projet social fera l'objet de la signature d'une convention de partenariat entre la Ville et la C.A.F. nommée Convention Territoriale Globale qui devra être finalisée avant le 31/12/2022.

DIT que les dépenses et recettes en résultant sont imputées au Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT LOIRET

Date : 26/da/2021

Nº: 37-2021

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au conseil municipal: 19

En exercice: 19

Qui ont pris par à la délibération : 19

Date de la convocation: 28/09/2021

Date d'affichage: 28/09/2021

Objet de la délibération

7.10 finances locales/divers CAF - Engagement de la commune sur la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF du Loiret

Acte rendu exécutoire après dépôt

En Préfecture

Le 07/10/2021

Et publication Du 07/10/2021

Ou notification

Du

EXTRAIT I

Envoyé en préfecture le 09/10/2021 Reçu en préfecture le 09/10/2021

Affiche le EGISTRE ID: 045-214500613-20211007-DELIB372021-DE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEPOY

Séance du 06 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un

Et le six octobre à 20 heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Régis GUERIN,

PRESENTS: Denis CHERON, Christophe MIREUX, Frédéric CHEREAU, Valérie BELLIERE, adjoints; CLAUSARD Hervé, CHARLOTTON Robert, René GRANDJEAN

Laurence LECOMTE, Patrick BRIERE,

Kévin VERDENET, Corinne VOCANSON, Céline VIALA-MONDINI-DANIEL, conseillers

ABSENTS:

Nicolas REPINCAY: pouvoir à Christophe MIREUX Charline LEFEVRE: pouvoir à Frédéric CHEREAU Martine GOFFIN: pouvoir à Corinne VOCANSON Sylviane BARZIC: pouvoir à Valérie BELLIERE

Valérie FROT: pouvoir à Régis GUERIN

Laure SIMON: pouvoir à Céline VIALA-MONDINI-DANIEL

Secrétaire de séance : Hervé CLAUSARD

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF et les communes de Cepoy, Corquilleroy et Pannes est arrivé à échéance le 31/12/2019. De nouvelles modalités de partenariat Caf/collectivités territoriales ont été développées à compter de 2020.

La Convention Territoriale Globale est une démarche, un cadre contractuel qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles ;

Les champs d'action possibles pour les CTG sont

- Petite enfance; 0
- Enfance 0
- Jeunesse; 0
- Soutien à la Parentalité ; 0
- Logement et cadre de vie des familles ; 0
- 0 Solidarité et animation de la vie sociale;
- Accès aux droits et inclusion numérique.

La CTG comprend:

- Un diagnostic de l'état des besoins de la population ;
- L'offre d'équipements existants soutenus par la Caf et les collectivités locales ;
- Un plan d'actions précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et l'optimisation des services existants ; par un engagement des signataires et la définition des moyens mobilisés ;
- Les modalités de pilotage et d'évaluation du projet

Il est demandé au Conseil municipal:

Après avoir pris connaissance du nouveau cadre de contractualisation avec la Caf, de s'engager dans une réflexion partagée avec la Caf qui devra aboutir à un projet social de territoire défini à l'échelle de l'Agglomération Montargoise et



Envoyé en préfecture le 09/10/2021 Reçu en préfecture le 09/10/2021

Convention Territoriale Globale.

ID: 045-214500613-20211007-DELIB372021-DE

La CTG devra être finalisée avant le 31/12/2022 pour une mise en œuvre à compter du 01/01/2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de s'engager dans cette démarche CTG et autorise le Maire à signer les actes à intervenir

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme, Cepoy le 06/10/2021





REPUBLIQUE FRANCAISE

6

Extrait du Registre des

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU
LOIRET
ARROND. DE
MONTARGIS
CANTON ET COMMUNE
DE
CHALETTE SUR LOING

DATE DE CONVOCATION: 10 septembre 2021 DATE DE PUBLICATION: 21septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt septembre, à vingt heures trente, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis en séance publique dans la salle ordinaire des séances, sur convocation adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M. DEMAUMONT - Mme HEUGUES - M. RAMBAUD - M. ÖZTÜRK - Mme PASCAUD - M. MALGHI - Mme BRANDON - M. KHALID - Mme RASAMOELY - M. BARAY - Mme MANAÏ-AHMADI - Mme SOW - Mme CAYOUX - M. JOLIVET - M. LALOT - Mme LAMA - Mme MOUTAUX - Mme PHESOR - M. RENOUF - M. TAVARES - Mme TORRES - M. TOUANES - M. CHRISTODOULOU - M. FAURE - Mme PERIERS - M. GUEDJ - Mme DURAND - Mme LOISEAU - M. BALABAN

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :

- M. BA à M. RAMBAUD
- Mme BAYRAM à Mme HEUGUES

ABSENTS ET EXCUSES :

- Mme PRUNEAU
- Mme PRIEUX

SECRETAIRE DE SEANCE:

Mme TORRES

OBJET:

Engagement de la commune sur la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF du Loiret

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500688-20210922-DEL_2021_0906-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2021

96

6



CHALETTE SUR LOING, Conseil Municipal du 20 septembre 2021

OBJET:

Engagement de la commune sur la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF du Loiret

<u>Directeur de secteur</u>: M. PAY <u>Service</u>: Pôle Vie Scolaire

Affaire suivie par: Mme M. GUILLIN-VOLLETTE

<u>Mme PASCAUD</u>: La commune bénéficie actuellement d'un Contrat enfance jeunesse (CEJ) qui va être remplacé par la convention territoriale globale (CTG).

La Convention Territoriale Globale est une démarche, un cadre contractuel qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles, et dont les champs d'action possibles sont les suivants :

Petite enfance ;

Enfance;

Jeunesse:

Soutien à la Parentalité ;

Logement et cadre de vie des familles ; Solidarité et animation de la vie sociale ;

Accès aux droits et inclusion numérique.

La CTG comprend :

- Un diagnostic de l'état des besoins de la population ;
- L'offre d'équipements existants soutenus par la CAF et les collectivités locales ;
- Un plan d'actions précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et l'optimisation des services existants; par un engagement des signataires et la définition des moyens mobilisés;
- Les modalités de pilotage et d'évaluation du projet

Après avoir pris connaissance du nouveau cadre de contractualisation avec la CAF, II est demandé au Conseil municipal de s'engager dans une réflexion partagée avec la CAF qui devra aboutir à un projet social de territoire défini à l'échelle de l'Agglomération Montargoise et d'autoriser la signature de tous les actes en rapport avec ce dossier.

Ce projet social fera l'objet de la signature d'une convention de partenariat entre la collectivité et la CAF nommée « Convention Territoriale Globale ».

La CTG devra être finalisée avant le 31/12/2022 pour une mise en œuvre à compter du 01/01/2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le CGCT, notamment l'article L.2121-29,

VU le nouveau dispositif contractuel mis en place par la CAF du Loiret,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'engagement de la commune dans la démarche de Convention Territoriale Globale initiée par la CAF,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500688-20210922-DEL_2021_0906-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/99/2021



6

AUTORISE le maire, et son suppléant en cas d'empêchement, à signer tous les actes en rapport avec ce dossier.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	31	
Votes pour	31	
Votes contre	X	
Abstentions	X	

Le Maire, soussigné,

POUR LE MAIRE EMPECHE, PAR SUPPLEANCE LA 1819 ADJOINTE

Mme Marie-Madeleine HEUGUES

ALEPour extrait certifié, conforme,

Le Maire,

anck DEMAUMONT

^{*} certifie que la convocation du CONSEIL MUNICIPAL et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du CGCT,

^{*} certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter du

^{*} informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délais de 2 mois à compter de la date de sa publication.



Département du Loiret Arrondissement de Montargis Canton d'Amilly N° 73 2021

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Requ en préfecture le 17/12/2021

Affiché le ID : 045-214500928-20211213-20210073-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Chevillon sur Huillard

L'an deux mille vingt et un , le treize décembre à 19 heures 00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur BOURILLON Christian, Maire. DATE D'AFFICHAGE 1^{et} décembre 2021 NOMBRE DE CONSEILLERS L'an deux mille vingt et un , le treize décembre à 19 heures 00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur BOURILLON Christian, Maire. Étaient présents : MME PANNIER, M.BIHOREAU, MME PIERRATTE, M.BLAN MMF RESNARD M POULLOT MME WILLLAUME M FARDE

Étaient présents : MME PANNIER, M.BIHOREAU, MME PIERRATTE, M.BLANCHE MME BESNARD, M.POULLOT, MME WUILLAUME, M.FABRE, MME MARIANNE, M.WASSEN

EN EXERCICE

PRÉSENTS

11

VOTANTS 12

Formant la majorité des membres en exercice :

Absent(e)s non excusé(e)s et excusé(e)s : M.GIRBE,MME GARGOT M.CHARPENTIER,MME DELVINQUIERE pouvoir à MME WUILLAUME

OBJET

MME PIERRATTE a été élue secrétaire de séance.

La Convention Territoriale Globale est une démarche, un cadre contractuel qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles; Les champs d'action possibles pour les CTG sont :

- Petite enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Soutien à la parentalité
- Logement et cadre de vie des familles
- Solidarité et animation de la vie sociale
- Accès aux droits et inclusion numérique

La CTG comprend :

-Un diagnostic de l'état des besoins de la population;

L'offre d'équipements existants soutenus par la Caf et les collectivités locales

 -Un plan d'actions précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et l'optimisation des services existants; par un engagement des signataires et la définition des moyens mobilisés;

-Les modalités de pilotage et d'évaluation du projet

Il est demandé au Conseil Municipal :

Après avoir pris connaissance du nouveau cadre de contractualisation avec la CAF, de s'engager dans une réflexion partagée avec la CAF qui devra aboutir à un projet social de territoire défini à l'échelle de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing. Ce projet social fera l'objet de la signature d'une convention de partenariat entre le collectivité et la CAF nommée Convention Territoriale Globale.

La CTG devra être finalisée avant le 31/12/2022 pour une mise en œuvre à compter du 01/01/2023.

Décision favorable du Conseil Municipal qui s'engage dans cette démarche (LG et autorisée à signer les actes à intervenir.

Pour copie conformer W. Le Maire, Ch.BOURH 10N

ENGAGEMENT DE LA COMMUNE SUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DU LOIRET



2021-048

Envoyê en préfecture le 18/09/2021 Reçu en préfecture le 18/09/2021

ID: 045-214501041-20210915-2021048-DE

COMMUNE DE CORQUILLEROY

Département du Loiret

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2021

Date de convocation

08 septembre 2021

Nombre de conseillers

En exercice: 23 Présents : 19 22 Votants:

Engagement avec la CAF pour la Convention Territoriale Globale (CTG)

VOTE

22 Abstentions 00 00 Contre

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le

et de la publication le 16 septembre 2021 L'an deux mil vingt et un,

Le quinze septembre à dix-neuf heures trente,

Le conseil municipal de la commune de Corquilleroy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la

présidence de Monsieur René BEGUIN, Maire.

Thierry NOZIERES, Fabienne Présents: Claudine GEORGES-LECOMTE, LANGRAND, Catherine BIRONNEAU, Didier PICARD, Jean-Claude CAROUX, Antonio PINTO, Bernard HAMARD, Francine NEUVILLE, Nelly CORDEAU, Nadège DEVERGNE, Patrick JEMETZ, Sylvie MENIGAULT, Bruno PHELIZOT. Annie TOULLIC, Virginie WILHELM, Natacha DROULERS, Tony PRESLES.

Absents excusés: Jean-Marie DUCHENE (pouvoir à Thierry Nozières), Joël HOORNAERT (pouvoir à Claudine Georges-Lecomte). Emilie DERLAND (pouvoir à

Catherine Bironneau), GrégoryKISZKO.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Sylvie MENIGAULT pour remplir les fonctions de secrétaire.

ENGAGEMENT AVEC LA CAF POUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Il est demandé au conseil municipal, après avoir pris connaissance du nouveau cadre de contractualisation avec la CAF, de s'engager dans une réflexion partagée avec la CAF qui devra aboutir à un projet social de territoire défini à l'échelle de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing. Ce projet social fera l'objet de la signature d'une convention de partenariat entre la collectivité et la CAF nommée Convention Territoriale Globale.

La Convention Territoriale Globale devra être finalisée avant le 31 décembre 2021 pour une mise en œuvre à compter du 1er janvier 2022.

La Convention Territoriale Globale est une démarche, un cadre contractuel qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles.

Les champs d'actions possibles pour les CTG sont : enfance, jeunesse, soutien à la Parentalité, cadre de vie des familles, solidarité, accès aux droits.

La Convention Territoriale Globale comprend : diagnostic de l'état des besoins de la population, offre d'équipements existants, plan d'actions, définition des moyens mobilisés, modalités de pilotage et d'évaluation du projet.

Le conseil municipal,

Après délibération,

S'ENGAGE dans cette démarche de Convention Territoriale Globale (CTG), AUTORISE le maire à signer les actes à intervenir.

> Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Extrait certifié conforme,



Envoyé en préfecture le 17/12/2021 Racu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID: 045-214501850-20211215-D2021_29-DE

République Française Département Loiret Commune de Lombreuil

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Décembre 2021



Objet de la sel bérason

Engagement de la commune
sur la Convention Termoriale
Globale (CTG) avec la CAF du

Afférents	Presents	Qui sot pris part au vote
11	09	11

Date de la convocation 09 décembre 2021

Date d'affichage 09 décembre 2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contra : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis Le : 17 décembre 2021

E

Publication ou notification du : 17 décembre 2021 L' an deux mil vingt-et-un, le quinze Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie sous la présidence de GODEY Éric, Maire.

Présents: Messieurs GODEY, BERNARD, Madame SELZER, Monsieur GILLET, Madame CHARPENTIER, Monsieur VERHEULE, Mesdames THOLLIER, BOISCOMMUN, CHAGOURIN.

Absents excusés avec pouvoir :

Madame DURAND donne pouvoir à Madame BOISCOMMUN. Monsieur LEBRUN donne pouvoir à Monsieur VERHEULE.

A été nommée secrétaire : Madame THOLLIER.

Objet de la délibération : Engagement de la commune sur la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Loiret.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche, un cadre contractuel qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles.

Les champs d'action possibles pour les CTG sont :

- Petite enfance,
- Enfance,
- Jeunesse,
- Soutien à la Parentalité,
- Logement et cadre de vie des familles,
- Solidarité et animation de la vie sociale,
- Accès aux droits et inclusion numérique.

La CTG comprend :

- Un diagnostic de l'état des besoins de la population,
- L'offre d'équipements existants soutenus par la CAF et les Collectivités locales
- Un plan d'actions précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et l'optimisation des services existants, par un engagement des signataires et la définition des moyens mobilisés,
- Les modalités de pilotage et d'évaluation du projet.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Après avoir pris connaissance du nouveau cadre de contractualisation avec la CAF, de s'engager dans une réflexion partagée avec la CAF qui devra aboutir à un projet social de territoire défini à l'échelle de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing.





Ce projet social fera l'objet de la signature d'une convention de partenariat entre la collectivité et la CAF nommée Convention Territoriale Globale.

La CTG devra être finalisée avant le 31 décembre 2022 pour une mise en oeuvre à compter du 1er janvier 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, s'engage dans cette démarche CTG et autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures,

En mairie, le 16 décembre 2021

Mairo Meric GODEY

102





Liberté · Égalité · Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU EN
SOUS-PREFECTURE
LE ... OG 10 221

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE DU 04 OCTOBRE 2021

OBJET: CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DU LOIRET

N' 21-077

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de convocation : 27/09/2021

Date de publication : 06/10/2021 Aujourd'hui quatre octobre deux mil vingt et un, à dix-huit heures, heure légale, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. DIGEON, Maire, les Membres du Conseil Municipal dont les noms suivent :

Présents: Mme Nelly DURY, M. Philippe VAREILLES, Mme Sylviane HOUDRÉ, Mme Françoise CHESNOY, M. Charles TERRIER, Mme Nadia GUITARD, Mme Valérie CHARLES, Mme Joëlle VATRIN, Mme Dominique BABIN, M. Jacques-Éric DELATRE, M. Fabrice BOUSCAL M. Vincent LAZZAROTTO, M. Fabien LÉON, Mme Delphine DECHAMBRE, Mme Caroline BOURRY, Mme Marine SCHEFFER, M. Thomas DAVID, M. Christophe BELABBES, Mme Céline HEBERT, M. Bruno NOTTIN, M. Christian VILAIN, M. Edouard WEBER, Mme Myriam BESSON, M. Ali LEYLEK, Mme Mélanie LETOURNEUR.

Ont donné délégation de vote :

- M. Philippe MALET à M. Benoît DIGEON
- M. Dominique DELANDRE à Mme Valérie CHARLES
- M. Jean-René COQUELIN à M. Charles TERRIER
- Mme Nora MEZIANE à Mme Sylviane HOUDRÉ
- Mme Marine POUILLET à Mme Françoise CHESNOY
- M. Thierry COLLARD à M. Bruno NOTTIN

Excusé: M. Manuel RIBEIRO.

Mme BOURRY remplit les fonctions de secrétaire.

* * *





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 04 OCTOBRE 2021

ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LA DÉMARCHE DE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DU LOIRET

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la Sécurité Sociale,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (Caf),

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf),

Considérant l'échéance du contrat « Enfance-Jeunesse » et l'intérêt d'engager un projet social de territoire défini à l'échelle de l'agglomération montargoise,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'engagement de la commune dans la démarche de Convention Territoriale Globale avec la CAF du Loiret,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir dans le cadre de cette démarche.

Adopté à l'UNANIMITÉ.







Accusé de réception en préfecture 045-214502163-20211220-2021-29-DE Date de télétransmission : 28/12/2021 Date de réception préfecture : 28/12/2021

République Française Département LOIRET Mormant sur Vernisson

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/12/2021

Référence 2021 / 29

Objet de la délibération

ENGAGEMENT DE LA

COMMUNE SUR LA

CONVENTION

TERRITORIALE GLOBALE

(CTG) AVEC LA CAF DU

LOIRET

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	8

Date de la convocation 13/12/2021

Date d'affichage 13/12/2021

Vote
A l'unanimité
Pour: 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutaire après dépôt en Sous Préfecture de Montargis Le : 28/12/2021

В

Publication ou notification du : 28/12/2021

L'an 2021 et le 20 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairle de Mormant sur Vernisson sous la présidence de DESRUMAUX Vincent, Maire.

<u>Présents</u>: M. DESRUMAUX Vincent, CHARPENTIER Damien, Mmes ROMAIN Hélène, CHEREAU Alain, BORNOU Barbara, SAMOUR Romain <u>Excusés ayant donné procuration</u>: M. CHARPENTIER Christian à M. CHARPENTIER Damien, M. MARCOTTE Francis à M. DESRUMAUX Vincent <u>Excusés</u>: M. AUDOUX Olivier, Mmes BARTHELEMY Gwladys, GOUX Adeline

A été nommé(e) secrétaire : M. CHARPENTIER Damien

Objet de la délibération : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE SUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF DU LOIRET

La Convention Territoriale Globale est une démarche, un cadre contractuel qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles ; Les champs d'action possibles pour les CTG sont :

- Petite enfance;
- Enfance
- Jeunesse
- Soutien à la Parentalité ;
- Logement et cadre de vie des familles ;
- Solidarité et animation de la vie sociale ;
- Accès aux droits et inclusion numérique.

La CTG comprend :

- Un diagnostic de l'état des besoins de la population ;
- L'offre d'équipements existants soutenus par la Caf et les collectivités locales;
- Un plan d'actions précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et l'optimisation des services existants; par un engagement des signataires et la définition des moyens mobilisés;
- Les modalités de pilotage et d'évaluation du projet

Il est demandé au Conseil municipal :

Après avoir pris connaissance du nouveau cadre de contractualisation avec la Caf, de s'engager dans une réflexion partagée avec la Caf qui devra aboutir à un projet social de territoire défini à l'échelle de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing. Ce projet social fera l'objet de la signature d'une convention de partenariat entre la collectivité et la Caf nommée Convention Territoriale Globale. La CTG devra être finalisée avant le 31/12/2022 pour une mise en œuvre à compter du 01/01/2022.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de s'engager dans cette démarche CTG et autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 28/12/2021

Le Maire, Vaccours SRUMAUX





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/09/2021 Regu en préfecture le 24/09/2021 Affiché le 24/09/2021 ID : 045-214502478-20210921-2021_5_4-DE

Séance du mardi 21 septembre 2021

Nombre	de consci	liers
En exercice	Présents	Votants
27	25	27

Ouestion no			
2021/5/4			
OBJET			
ENGAGEMENT DE LA			
COMMUNE SUR LA			
CONVENTION			
TERRITORIALE			
GLOBALE AVEC LA			
CAF DU LOIRET			
ONT VOTE			
Pour	Contre	Abstention	
27	0	0	
Convocation et affichage			
Le 21 septembre 2021			

LAURENT, Maire.

PRÉSENTS: Dominique LAURENT - Hélène DE LAPORTE - Arlette
PROCHASSON - Marc GIRAULT - Sylvie ROUSSIAL - Jean-Pierre MOREAU Alain VIETES - Patrice KOWALSKI - Violette BEURTON - Dominique GAVILLET Jean FOUCHER - Claudette CHAMBON - Claire PONDI - Serge DIAS - Éric
BONDEUX - Bruno SPAGNOLI - Marie-Laure FORD - Olivier CHEVALLIER -

Le mardi vingt-et-un du mois de septembre deux mille vingt-et-un, le Conseil Municipal de la commune de PANNES étant réuni en session ordinaire, exceptionnellement à la salle polyvalente, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Dominique

ABSENTS: Michel GAILLARD pouvoir donné à Dominique LAURENT — Murielle AUGEREAU pouvoir donné à Hélène DE LAPORTE.

Mohamed BOURAHLA - Florence POPOFF - Sabine MENDONCA - Frédéric RIBOT -

VU le Code Général des Collectivités Territoriales :

Angélique ABADIE - Caroline DART - Audrey CARLON.

CONSIDÉRANT que la Convention Territoriale Globale est une démarche, un cadre contractuel qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles :

CONSIDÉRANT que les champs d'action possibles pour les C.T.G. sont la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, le logement et le cadre de vie des familles, la solidarité et l'animation de la vie sociale ainsi que l'accès aux droits et inclusion numériques ;

CONSIDÉRANT que la C.T.G. comprend un diagnostic de l'état des besoins de la population, l'offre d'équipements existants soutenus par la C.A.F. et les collectivités locales, un plan d'action précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et l'optimisation des services existants par un engagement des signataires et la définition des moyens mobilisés ainsi que les modalités de pilotage et d'évaluation du projet;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- DE S'ENGAGER dans une réflexion partagée avec la C.A.F. qui devra aboutir à un projet social de territoire défini à l'échelle de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing;
- DE SIGNER la convention de partenariat entre la collectivité et la CA.F. nommée Convention Territoriale Globale avant le 31/12/2021 pour une mise en œuvre à compter du 01/01/2022.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en sous-préfecture le et de la publication le Pour extrait conforme, Fait et délibéré à Pannes, le 21 septembre 2021 Le Maire, Dominique LAURENT



Envoyé en préfecture le 24/09/2021 Reçu en préfecture le 24/09/2021

ID: 045-214502494-20210922-D2021 40-DE

Affiché le

SLOW

n°2021 - 40

Département du LOIRET
Arrondissement de MONTARGIS
Canton de CHALETTE SUR LOING
Commune de PAUCOURT
45200 MONTARGIS

2 02.38.85.40.16

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15
Pouvoirs : 04

L'an deux mil vingt-et-un, le mercredi vingt-deux septembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de PAUCOURT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Clairière, sous la présidence de M Gérard LORENTZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2021

<u>PRESENTS</u>: Mmes et Mrs CLERET Benjamin, DELAVEAU Caroline, FORT Alain, LAPEYRADE Simone, LORENTZ Gérard, MOREAU Guy, PARASKIOVA-ANTONINI Muriel, SAILLARD François, TALENS Nathalie, TORREGANO David et VAILLANT Christèle.

<u>ABSENTS REPRESENTES</u>: BREMONT Jean-Luc a donné pouvoir à FORT Alain, HOUTEER Lucile a donné pouvoir à VAILLANT Christèle, M. ORUS PLANA Sébastien a donné pouvoir à SAILLARD François et POTTIER Virginie a donné pouvoir à DELAVEAU Caroline.

M. Guy MOREAU a été désigné comme secrétaire de séance.

ENGAGEMENT DE LA COMMUNE SUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF DU LOIRET

La Convention Territoriale Globale est une démarche, un cadre contractuel qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles ;

Les champs d'action possibles pour les CTG sont :

- o Petite enfance;
- Enfance
- o Jeunesse;
- Soutien à la Parentalité;
- Logement et cadre de vie des familles ;
- Solidarité et animation de la vie sociale :
- Accès aux droits et inclusion numérique.

La CTG comprend :

- Un diagnostic de l'état des besoins de la population ;
- L'offre d'équipements existants soutenus par la Caf et les collectivités locales ;
- Un plan d'actions précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et l'optimisation des services existants; par un engagement des signataires et la définition des moyens mobilisés;
- Les modalités de pilotage et d'évaluation du projet

L:\040_INSTANCES DE LA COMMUNE\010_CONSEIL MUNICIPAL\ANNEE_2021\2021_09_22\10- CONVENTION CAF.docx



Envoyé en préfecture le 24/09/2021

Reçu en préfecture le 24/09/2021

Affiché le

ID: 045-214502494-20210922-D2021_40-DE

SLOW

Il est demandé au Conseil municipal :

Après avoir pris connaissance du nouveau cadre de contractualisation avec la Caf, de s'engager dans une réflexion partagée avec la Caf qui devra aboutir à un projet social de territoire défini à l'échelle de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing. Ce projet social fera l'objet de la signature d'une convention de partenariat entre la collectivité et la Caf nommée Convention Territoriale Globale. La CTG devra être finalisée avant le 31/12/2022 pour une mise en œuvre à compter du 01/01/2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-DECIDE de s'engager dans cette démarche CTG.

-AUTORISE le Maire à signer les actes à intervenir.

Pour extrait conforme, Le Maire,

Gérard LORENTZ



République Française Département LOIRET

Mairie de Saint-Maurice-sur-Fessard

Envoyé en préfecture le 16/09/2021

Reçu en préfecture le 16/09/2021

Affiché le 16 SEP. 2021

ID : 045-214502932-20210913-D2021 32-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/09/2021

Nombre de membres		
Afficents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

L'an 2021, le 13 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LELIEVRE Gérard, Maire

Date de la convocation 07/09/2021 <u>Présents</u>: M. LELIEVRE Gérard, Maire, M. MOINEAU Christophe, Mmc DUFOUR Emmanuelle, M. BEZANÇON Claude, M. THIERRY Alain, Mme BREUGNON Sylvie, Mmc PETROZ Maria, Mme FOUASSIER Isabelle, M. CHAUMERON Christian, M. FRACELLI Dominique, Mme BAGLAND Aurélie, Mme WESTERLIN Sandra, M. CAUDE Julien, M. DUMONT Julien

Date d'affichage 07/09/2021

Excusé:

à mains levées

Absente: Mme Christine CORBASSON

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 A été nommée secrétaire : Mme Aurélie BAGLAND

D2021_32 – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE SUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF DU LOIRET

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la Convention Territoriale Globale (CTG) reçue de la CAF. Cette convention est une démarche, un cadre contractuel qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles;

Les champs d'action possibles pour les CTG sont :

- Petite enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Soutien à la Parentalité
- Logement et cadre de vie des familles
- Solidarité et animation de la vie sociale
- Accès au droits et inclusion numérique

La CTG comprend:

- Un diagnostic de l'état des besoins de la population ;
- L'offre d'équipements existants soutenus par la Caf et les collectivités locales ;
- Un plan d'actions précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et l'optimisation des services existants; par un engagement des signataires et la définition des moyens mobilisés;
- Les modalités de pilotage et d'évaluations du projet



Il est demandé au Conseil Municipal :

Après avoir pris connaissance du nouveau cadre de contractualisation avec la Caf, de s'engager dans une réflexion partagée avec la Caf qui devra aboutir à un projet social de territoire défini à l'échelle de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing. Ce projet social fera l'objet de la signature d'une convention de partenariat entre la collectivité et la Caf nommée Convention Territoriale Globale.

La CTG devra être finalisée avant le 31/12/2022 pour une mise en œuvre à compter du 01/01/2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à mains levées, à l'unanimité :

➤ S'ENGAGE dans cette démarche CTG et autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En mairie, le 15/09/2021 Le Maire, M. Gérard LELIEVRE

Acte rendu exécutoire sprès dépôt en Sous-Préfecture de Montargis Le : 1 6 SEP, 2021

Publication ou notification du :

1 6 SEP. 2021

Affiché le 16/12/2021



Envoyé en préfecture le 16/12/2021 Reçu en préfecture le 16/12/2021

ID: 045-214503120-20211129-34_2021_1-DE

EEEL.

République Française Département Loiret Commune de Solterre

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/11/2021

Numbre de membres		
Affirents	Présenta	Qui ont pris part au vote
11	10	10

L'an 2021, le 29 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Solterre s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BILLAULT Jean-Paul, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/11/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/11/2021.

Vote

A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

<u>Présents</u>: M. BILLAULT Jean-Paul, Maire, Mme STARTCHENKO Sylvie, Mme-FÉVRIER Viviane, Mme BORNAT Vanessa, Mme PLAISANCE Marie-Luce, M. MIRLOU Patrick, M. GOFFINET Jean-Pierre, M. DUMAS Alain, M. REDRON Florian, M. RODRIGUES Antoine.

Absent Excusé: M. GENOIS Quentin.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Montargis Le : 16/12/2021 Et

Publication ou notification du :

16/12/2021

A été nommé(e) secrétaire : M. DUMAS Alain.

34_2021_1 - ENGAGEMENT DE LA COMMUNE SUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF DU LOIRET

La Convention Territoriale Globale est une démarche, un cadre contractuel qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles ;

Les champs d'action possibles pour les CTG sont :

- Petite enfance ;
- o Enfance
- o Jeunesse;
- Soutien à la Parentalité;
- Logement et cadre de vie des familles ;
- Solidarité et animation de la vie sociale ;
- Accès aux droits et inclusion numérique.

La CTG comprend:

- Un diagnostic de l'état des besoins de la population ;
- L'offre d'équipements existants soutenus par la Caf et les collectivités locales;
- Un plan d'actions précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et l'optimisation des services existants; par un engagement des signataires et la définition des moyens mobilisés;
- Les modalités de pilotage et d'évaluation du projet

Il est demandé au Conseil municipal :

.../...



Envoyé en préfecture le 16/12/2021 Reçu en préfecture le 16/12/2021

ID: 045-214503120-20211129-34_2021_1-DE

Affiché le 16/12/2021



.....

Après avoir pris connaissance du nouveau cadre de contractualisation avec la Caf, de s'engager dans une réflexion partagée avec la Caf qui devra aboutir à un projet social défini à l'échelle du territoire géographique de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing. Ce projet social fera l'objet de la signature d'une convention de partenariat entre la collectivité et la Caf nommée Convention Territoriale Globale.

La CTG devra être finalisée avant le 31/12/2022 pour une mise en œuvre à compter du 01/01/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de s'engager dans cette démarche CTG et autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2021
Le Maire, Jean-Paul BILLAULT



Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le

ID: 045-214503385-20211214-2021_120-DE

République Française Département du Loiret



Extrait du Registre des Délibérations de la Commune de Villemandeur séance du Mardi 7 Décembre 2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 7 Décembre 2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	27	29

Vote
A l'unanimité
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépô en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS Le : 14/12/2021

Publication du : 14/12/2021

L'an deux mil vingt et un, le sept Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/11/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/11/2021.

Présents: Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme DOUCET Denise, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. GUIRAUD Laurent, Mme LEQUER Fanny, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

Excusés ayant donné procuration : Mme LECONTE Catherine à Mme DE MEDTS Michelle, M. MAHÉ Bernard à M. MASSONNEAU Philippe

A été nommé secrétaire : M. PRIGENT André

2021-120 - PROJET DE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU LOIRET

La Caisse d'Allocations Familiales soutient des politiques publiques de services aux familles au travers de différentes prestations de services (Prestation de service unique petite enfance, ...).

A Villemandeur les relations contractuelles avec la CAF sont définies dans le Cadre d'un contrat enfance jeunesse CEJ qui arrivera à échéance le 31/12/2022.

La CAF souhaite désormais impulser une coordination à l'échelle des intercommunalités. Ceci impose donc la rédaction et la signature d'une convention multi partenariale à l'échelle du territoire de l'agglomération. De premières réunions d'états des lieux et de réflexion ont eu lieu sur le 2 eme semestre 2021. Ces étapes de travail se poursuivront en 2022 avec pour objectif d'aboutir à une convention territoriale globale pluriannuelle.

Cette Convention Territoriale Globale (CTG) est un cadre contractuel qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles coordonnées par la Caisse d'Allocations familiales (CAF) du Loiret.

Les champs d'action possibles pour les CTG sont :



Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le

ID : 045-214503385-20211214-2021_120-DE

- Petite enfance;
- o Enfance
- o Jeunesse:
- o Soutien à la Parentalité;
- o Logement et cadre de vie des familles ;
- o Solidarité et animation de la vie sociale ;
- Accès aux droits et inclusion numérique.

La CTG comprendra:

- o Un diagnostic de l'état des besoins de la population ;
- o L'offre d'équipements existants soutenus par la Caf et les collectivités locales ;
- Un plan d'actions précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et l'optimisation des services existants; par un engagement des signataires et la définition des moyens mobilisés;
- Les modalités de pilotage et d'évaluation du projet

Aussi, à la demande de la CAF du Loiret, le Conseil Municipal décide :

- > Participer à la réflexion avec la CAF,
- S'engager à collaborer à la construction de cette convention à l'échelle du territoire de l'Agglomération.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

> Pour copie conforme : En mairie, le 13/12/2021 Le Maire,

> > Signé par : Denise SERRANO Date : 14/12/2021 Qualité : MAIRE

Denise SERRANO

Affiché le

Envoyé en préfecture le 30/09/2021 Reçu en préfecture le 30/09/2021

500



DEPARTEMENT DU LOIRET

Arrondissement de MONTARGIS

Canton d'Amilly Commune de Vimory

Conseillers en exercice EN EXERCICE: 15

PRESENTS: 10

VOTANTS: 12

EXTRAIT

DU REGISTRE

ID: 045-214503450-20210930-372021-DE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un

Le vingt trois septembre à vingt heures Le Conseil Municipal de la Commune de Vimory dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, sous la Présidence de Mme BASCOP Valérie,

Date de convocation du Conseil Municipal :

14 septembre 2021

Etaient présents : Ms et Mmes COUSIN, JAHIER, COGNET, COLLARD, ANDRE, DUMAS, VOLFF.

MASSON et LETELLIER

Etaient absents Excuses: Mme KACZMAREK, Ms POGER, CHAMPION, Mmes METIER et CHAPIER Mme KACZMAREK donne pouvoir à Mme BASCOP Mme METIER donne pouvoir à Mme JAHIER M LETELLIER a été nommé secrétaire de séance

Délibération 36/2021

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG): COMMUNE AVEC LA CAF DU

La convention territoriale globale est une démarche, un cadre contractuel qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles. Les champs d'action possibles pour les CTG sont :

- la petite enfance,
- l'enfance,
- la jeunesse,
- le soutien à la parentalité,
- le logement et cadre de vie des familles,
- la solidarité et l'animation de la vie sociale,
- les accès aux droits et inclusion numérique.

La CTG comprend:

- un diagnostic de l'état des besoins de la population,
- l'offre d'équipements existants soutenus par la CAF et les collectivités locales,
- un plan d'action précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et optimisation des services existants par un engagement des signataires et la définition des moyens mobilisés,
- les modalités de pilotage et d'évaluation du projet.

Il est demandé au Conseil Municipal:

Après avoir pris connaissance du nouveau cadre de contractualisation avec la CAF de s'engager dans une réflexion partagée avec la CAF qui devra aboutir à un projet social de territoire défini à l'échelle de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing. Ce projet social fera l'objet de la signature d'une convention de partenariat entre la collectivité et la CAF nommée Convention Territoriale Globale (CTG).

Elle devra être finalisée avant le 31/12/2022 pour une mise en œuvre à compter du 01/01/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de s'engager dans cette démarche de CTG
- autorise Mme le Maire à signer les actes à intervenir.

Pour extrait conforme au registre, As eptending 2021